

DANS CE NUMERO :

**Circulaires inédites de l'administration des Impôts (II) -
L'industrie du verre en France - La situation économique
de l'Allemagne et le problème de la prospérité européenne.**

LA REVUE D'ÉGYPTÉ

XXIème ANNEE, No. 791
SAMEDI, 11 OCTOBRE 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTÉ ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
QUEL INTERET A L'EGYPTE A DEMEURER HORS DU BLOC STERLING ? par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTÉ ET A L'ÉTRANGER	6
CIRCULAIRES CONCERNANT LA LOI No. 14 DE 1939	7
NOTE DU MINISTÈRE DES FINANCES AU CONSEIL DES MINISTRES	8
NOUVELLES ÉCONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	9
LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ALLEMAGNE ET LE PROBLÈME DE LA PROSPÉRITÉ EUROPÉENNE	12
LA VERRERIE FRANÇAISE	14
DANS L'ÉCONOMIE ITALIENNE	16
LES MARCHES INTERNATIONAUX	17
LE MOUVEMENT MARITIME	18
LA SEMAINE COTONNIÈRE	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ÉTRANGÈRES	22
LES MARCHES DE GROS	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger
Nouvelles sociétés

AMERICAN LLOYD

VOYAGES - TOURISME - TRANSPORTS INTERNATIONAUX



Membres de
L'AMERICAN SOCIETY
of TRAVEL AGENCY, INC. (ASTA)



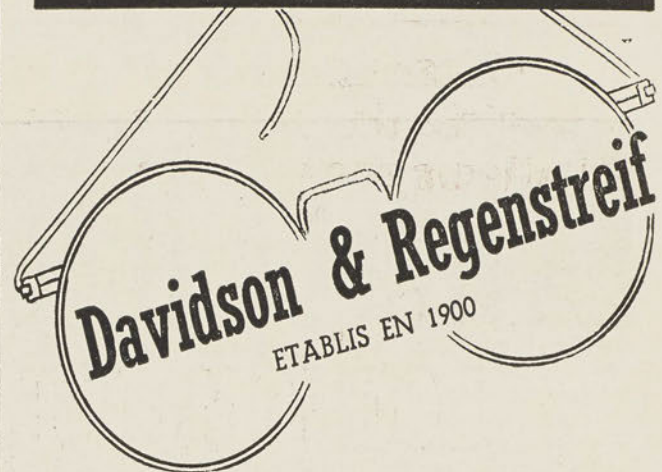
et de la
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES AGENCES DE VOYAGE

DIRECTION GÉNÉRALE

LE CAIRE, 48, Rue Ibrahim Pacha
B. P 516 — Tél. 54347

SUCCURSALES ;

LE CAIRE : 26 a, Rue Cherif Pacha - Tél. 48442
HELIOPOLIS : 7, Rue Ismail - Tél. 63821
ALEXANDRIE : 22, Rue Fouad 1er - Tél. 24539
PORT SAID : 28, Rue Fouad 1er - Tél. 8065
ASMARARA : Viale Regina No. 39 - Tél. 6242

LA DISTINCTION DANS L'OPTIQUE

REPRÉSENTANTS DE FABRIQUES
D'APPAREILS ACOUSTIQUES

Imm. Continental-Savoy - Midan Opéra - Tél. 54610

*Assurances effectuées
au Lloyd's*



*Toutes les
branches
d'Assurances*

GRIEVE & IRWIN LTD.
Courtiers d'Assurance

SIEGE SOCIAL : 8, RUE FOUAD 1ER, ALEXANDRIE R. C. 19353
SUCCURSALE : 16, RUE MALIKA FARIDA, LE CAIRE R. C. 29874

ASSUREURS ENREGISTRES SUB I/C ARRETE MINISTERIEL NO. 275 DU 25/12/40

10-3 A. J. M.



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CO.

Société Anonyme Egyptienne
R.C. Alex. No. 278

Fondateur: EMIN YEHIA PACHA

SIEGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE. BOULEVARD SAAD ZAGALLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

17, Rue Kasr-El-Nil

ASSURANCES:

Incendie, Accidents de travail, Automobiles,
Vol, Transports, etc.

QUEL INTERET A L'EGYPTE DE DEMEURER HORS DU BLOC STERLING?

Aucun, sinon celui de déprécier la livre égyptienne

NOUS ne nous excusons nullement de revenir sur la question de la rentrée — d'après nous nécessaire — de l'Égypte dans le bloc sterling. Nous estimons que cette mesure s'impose pour une multitude de causes. Et que le fait que nous soyons hors de ce bloc prive le pays d'atouts économiques et financiers considérables.

Mahmoud Darwish bey, qui négocia l'accord financier anglo-égyptien et qui fut, en quelque sorte, l'auteur du retrait de l'Égypte du bloc sterling, vient de confirmer son point de vue.

Dans une conférence faite en cours de semaine au Caire, il a déclaré en substance: "Le retrait de l'Égypte du bloc sterling n'est qu'une question de forme. Car il n'y a pas de différence entre la position de l'Égypte et celle de l'Irak qui est encore dans le bloc sterling."

A son avis, le retrait de l'Égypte est une question de dignité économique. Le seul désavantage de la mesure est l'imposition de restrictions monétaires entre l'Égypte et l'Empire Britannique.

Darwish bey dit encore que le plan qu'il avait en tête était le suivant: retrait de l'Égypte du bloc sterling et indépendance complète de la monnaie égyptienne par la nationalisation ou l'étatisation de la National Bank of Egypt.

C'est la commission financière du Sénat qui en ne donnant pas à temps son opinion sur ce plan, obligea le gouvernement à ne pas l'appliquer et causa le retard actuel.

Tel est l'avis de Darwish bey. Qu'il nous permette de ne pas l'approuver.

En premier lieu, lui-même déclare que le retrait de l'Égypte de la zone sterling a amené des restrictions sur les transferts monétaires en l'Égypte et l'Empire Britannique. Or, faute de dollars, l'Égypte devait s'adresser ailleurs qu'en Amérique pour ses importations. Et la seule source qui aurait accepté des sterlings est l'Empire Britannique. Pourquoi nous priver de cette source d'importations ?

Darwish bey argue encore que le retrait était une question de dignité économique. Nous ignorons ce que les mots "dignité économique" signifient. Mais nous savons que les problèmes financiers doivent être dissociés des problèmes politiques. Et que l'Égypte se doit dans son propre intérêt de le faire.

Mais la troisième question, celle de la nationalisation de la National Bank, c'est à dire la création d'une Banque d'Etat, est la plus importante.

Si l'Égypte avait assez d'or pour couvrir sa circulation fiduciaire, le problème ne se poserait pas. La monnaie égyptienne serait une devise or, comme le franc suisse ou le dollar américain. Mais sur une circulation de 130 millions de livres, nous ne disposons que de six millions d'or. Le reste de la couverture est composé de Fonds d'Etat britanniques et de quelques millions en Emprunt National égyptien. Comment, dans ces conditions, la création d'une Banque d'Etat va-t-elle donner une valeur internationale à la livre égyptienne? C'est la question que nous posons. C'est une question qui mérite, d'après-nous, une réponse.

Dans les conditions économiques actuelles, les théories apprises sur les bancs des collègues n'ont plus cours. Les grands économistes des siècles passés — dont on nous a enseigné les lois, des lois que l'on croyait immuables — seraient fort étonnés s'ils revenaient dans le monde de 1947. C'est pourquoi, il faut éviter de se laisser entraîner dans le dédale de théories toutes faites, pour n'aborder que de façon pratique et utilitaire les problèmes qui se posent quotidiennement.

De nos jours un économiste n'est plus autre chose qu'un homme d'affaires qui doit jongler avec les chiffres, s'enquérir des marchés, chercher les produits là où ils existent, les

payer en monnaie qu'il détient. Les envois d'or pour équilibrer les balances de paiement à la fin d'une période déterminée sont une méthode archaïque. Car aucun Etat, à l'exception de l'Amérique, n'a plus d'or. Aujourd'hui, on cherche à balancer les importations et les exportations par des affaires de troc, comme au temps de l'âge de presse. On exporte du coton contre du charbon ou des moteurs.

Nous faisons certes machine arrière. Mais la guerre l'a voulu. Et nous n'y pouvons rien...

Mais revenons au problème qui nous occupe.

Que vaut la livre égyptienne sur le marché international? Rien ou presque rien, parce qu'elle y est inconnue. Tant que nous étions rattachés au sterling, on acceptait notre livre parce qu'elle représentait l'équivalent, plus six pence, d'une livre sterling.

On a argué que le gouvernement égyptien comptait obtenir des Etats-Unis un prêt de 20 millions de livres en dollars pour consolider sa couverture monétaire. Encore fallait-il être certain que ce prêt allait être accordé avant de se lancer dans l'aventure du détachement de la livre égyptienne du sterling. D'autre part, il ne saurait servir de couverture monétaire, car il est remboursable à échéance fixe et dans la monnaie dans laquelle il fut contracté. A moins que l'Égypte ne puisse avoir, dans 20 ou 30 ans, des dollars en surplus, elle devra — si ce prêt lui était accordé — avoir recours à sa couverture monétaire pour le rembourser, majoré des intérêts.

D'ailleurs, les Etats-Unis ont refusé d'accorder le prêt, de sorte que nous nous trouvons dans la situation de l'homme qui a lâché la proie pour l'ombre.

Ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le dire (x) dès que la nouvelle du détachement de la livre égyptienne du sterling fut connue en Europe et dans les pays arabes, la valeur de notre monnaie baissa immédiatement. La banknote égyptienne n'était plus négociable en Italie, en France, et dans d'autres pays qu'aux trois quarts de sa valeur nominale. Et même dans les pays arabes, elle baissa de 5 à 10 pour cent.

Le gouvernement semble décidé, pour des raisons politiques dit-on, à ne plus réintégrer la zone sterling. C'est, répétons-le, une grave erreur que de mêler les problèmes politiques aux questions économiques et financières. Car, il s'ensuit, souvent, que les intérêts économiques sont sacrifiés devant les facteurs politiques.

Il faut dresser un mur entre l'économie et la politique si l'on veut éviter de sérieux déboires financiers.

Voilà pourquoi nous espérons que, malgré tout, le gouvernement se rendant compte de ces vérités, reprendra les pourparlers en vue de la réintégration de l'Égypte dans la zone sterling. Pourquoi ne consulterait-il pas, à ce propos, un expert international comme M. Van Zeeland? A diverses reprises cette personnalité belge fut chargée d'étudier les questions monétaires égyptiennes. Aujourd'hui, plus que jamais, une nouvelle consultation s'impose, si l'on veut garder à la devise égyptienne sa place sur le marché international.

CHARLES ARCACHE.

(x) Voir "La Revue d'Égypte Economique et Financière" du 20 Septembre 1947.

P.S.—Cet article était déjà écrit lorsque le gouvernement annonçait qu'il comptait faire appel à trois experts étrangers pour étudier le problème monétaire égyptien.

Excellente mesure qui témoigne du souci des autorités de ne pas se laisser influencer par des théories fallacieuses.

Nous sommes certains que les experts, après même étude de la situation, se rangeront à notre avis: le retour de l'Égypte au bloc sterling s'impose.



Actualité

ECONOMIE

COMMERCE

LE COMMERCE EXTERIEUR EN SEPT MOIS

Durant les sept premiers mois de l'année en cours les importations se sont élevées à 56 millions 273.528 livres contre 46 millions 630.496 livres pour la même période de l'année précédente.

Les exportations se sont élevées à 45.549.704 livres contre 31.767.305 livres pour la même période de l'année dernière.

Le coton exporté s'est monté à 38.302.346 livres contre 22 millions 137.393 livres pour la période correspondante de l'année dernière.

EGYPTE-SUISSE

Selon certaines sources, un accord aurait eu lieu entre les deux gouvernements égyptien et suisse, tendant à faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays. Aux termes de cet accord, le quota de l'Egypte en importations suisses sera majoré contre majoration des exportations égyptiennes à la Suisse.

IMPORTATION DE JUTE

L'Union des Importateurs du Jute a tenu dernièrement une réunion à la Chambre de Commerce d'Alexandrie, sous la présidence de M. Mohamed Adib El Sarakbi et à laquelle réunion a pris part S.E. Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat à l'Approvisionnement au ministère du Commerce et de l'Industrie.

Au cours de cette réunion, les membres ont pris connaissance de certaines dépêches envoyées par la Mission qui est partie dernièrement aux Indes, en vue d'étudier les possibilités d'importation de cet article. Ces dépêches disent que la Mission a conclu des accords portant sur de grandes quantités de jute et qu'une quantité de 3.000 balles est actuellement destinée à être expédiée à l'Egypte.

Par ailleurs, le ministère du Commerce et de l'Industrie avait demandé aux commerçants, ayant déjà conclu des accords pour l'importation du jute, d'avoir à céder ces accords à l'Union des Importateurs, ce qui fut fait par un grand nombre de ces importateurs. La totalité des objets de ces cessions s'est élevé à environ 8.000 balles, qui seront prélevées sur le quota de l'Egypte et qui seront importées par les soins de l'Union.

LISTE DES EXPORTATEURS

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a mis au point les conditions suivantes requises pour ceux qui désirent être considérés comme exportateurs :

- 1.) Extrait officiel du Registre Commercial contenant l'expression "exportation de produits agricoles soit végétaux ou animaux" et cela dans les cas où le demandeur est un commerçant.
- 2.) Extrait du casier judiciaire.
- 3.) Certificat d'identité.

Au cas où la demande serait formulée par une Société, ces der-

niers extraits et certificats devraient être fournis relativement à chaque co-associé solidaire. Toutefois ces extraits et certificats ne devront pas être produits au cas où le demandeur serait un membre du parlement, d'une municipalité, d'une commission locale, d'un conseil provincial, d'une chambre de commerce ou serait bénéficiaire d'un grade civil ou militaire, le tout à condition qu'il produise, un certificat émanant de l'organisation à laquelle il appartient, attestant qu'il est membre de cette organisation.

4.) 2 clichés pour chaque marque commerciale (si le demandeur en a) ou pour le nom de l'exportateur. Dimension 4 fois 4 cm).

- 5.) Un timbre de 30 mill.
- 6.) Une somme de 400 mill. représentant les droits d'inscription.

AVIS AUX IMPORTATEURS

Le Département du Contrôle des Importations a publié un communiqué imposant aux importateurs de suivre les règles suivantes :

Aucune demande d'importation ne sera admise postérieurement au 10 de chaque mois. L'article à importer devra être inscrit sur l'enveloppe en langue arabe, d'une façon lisible. Au cas où des mandats-postes seraient envoyés, les demandes devront être adressées au ministère des Finances. Au verso de ces mandats devront figurer en caractère lisibles, le nom et l'adresse du requérant. Les lettres de rappel ne devront être adressées qu'après 15 jours de la réception de la demande.

Enfin, le dit Département a décidé de se contenter de la présentation des statistiques, relativement à trois années comprises entre 1937 et 1946. Ces statistiques devront être approuvées par un censeur officiel ou par l'administration des Douanes.

LA LIMITATION DE L'IMPORTATION DES ARTICLES DE LUXE

Une réunion a eu lieu avant-hier (jeudi) sous la présidence de S.E. Abdel Meguid Badr pacha, ministre des Finances, et en présence de Sami Ragheb pacha et de M. Abdel Gueil El Emari, au cours de laquelle réunion a été étudiée la situation monétaire du pays, à la suite de la décision de la Grande-Bretagne de ne pas accorder à l'Egypte les livres sterling convertibles en dollars dont elle a besoin.

On croit savoir qu'entre autres mesures prises à cet effet, figure la limitation des importations des articles de luxe au strict nécessaire. D'autres mesures ont été également préconisées tendant toutes à intensifier les exportations et à restreindre les importations.

L'EGYPTE ET LA ZONE STERLING

Dans une déclaration faite aux journalistes, S.E. Meguid Badr pacha, ministre des Finances, a dit :

"Je suis en mesure de vous assurer que l'Egypte ne retournera pas dans la zone sterling. Toute sa politique est actuellement établie sur cette base qu'elle demeurera en dehors de cette zone."

Ainsi, le ministre a mis fin aux rumeurs qui circulaient ces derniers temps au sujet du retour probable de l'Egypte à la zone sterling.

Il a ajouté ensuite que l'Egypte n'aurait rien à gagner du retour à cette zone, car la Grande-Bretagne incapable de modifier en quoi que ce soit sa politique relative à l'arrêt de la convertibilité du sterling en dollars.

Parlant ensuite de la circonspection dont a fait preuve le gouvernement égyptien dans la convertibilité des sterling mis à sa disposition après l'accord de juillet passé avec la Grande-Bretagne, circonspection à la suite de laquelle, rien que 75.000 livres sterling auraient été convertis en dollars, alors que l'Egypte a besoin de 10 millions de dollars pour le règlement de ses commandes en combustible et en engrais, le ministre a déclaré que la décision de Londres a mis l'Egypte dans une situation très difficile.

A un confrère de langue arabe, le ministre a déclaré que pour sortir de cette situation, cette impasse, l'Egypte a besoin de l'aide des Etats-Unis, dont le devoir est de prendre en considération nos demandes, pour

plusieurs raisons, dont les principales sont les suivantes :

1. — Ce sont les Américains qui ont garanti dans l'accord sur l'emprunt à la Grande-Bretagne la clause relative à la convertibilité de la sterling en dollars.

2. — Ce sont les Américains qui ont permis à la Grande-Bretagne d'arrêter la convertibilité sans tenir compte de l'accord conclu entre eux et la Grande-Bretagne et sur lesquels de nombreux pays fondaient leurs espoirs pour obtenir des dollars.

3. — Les Etats-Unis désirent que l'Egypte soit un de ses clients. Or, nous ne pourrions pas le devenir si l'on ne rétablit pas la convertibilité de la sterling si nos exportations vers les Etats-Unis ne sont pas développées de manière à réduire le déficit de notre balance avec ce pays.

Enfin, Badr pacha a dit qu'il a entretenu M. Pinkney Tuck de tout cela et qu'il attendait incessamment la réponse de Washington à ce sujet.

— Mais l'Egypte, a dit encore le ministre des Finances, ne compte pas uniquement sur un accord avec les Etats-Unis, l'Egypte a porté sa participation au capital du Fonds Monétaire international de 45 à 60 millions de dollars et elle peut maintenant retirer 15 millions pour consacrer ce montant au projet hydro-électrique d'Assouan et à combler le déficit de sa balance commerciale. Badr pacha espère que l'accord sur cet emprunt pourra être conclu dans le courant des deux prochains mois.

locale

ET FINANCES

L'ORGANISATION DU TOURISME

Le Conseil Supérieur du Tourisme a pris au cours de sa dernière réunion, les décisions suivantes :

1.) La création d'une police de tourisme et qui sera formée d'officiers et de constables instruits et éclairés et connaissant les langues étrangères. Ils seront chargés de recevoir les touristes en Egypte et de leur applanir toutes les difficultés au cours de leur séjour dans les hôtels ou de leurs visites dans les marchés et aux antiquités.

2.) Faciliter l'octroi des visas de tourisme aux personnes et groupements, en attirant l'attention de nos consuls à l'étranger de donner de tels visas, sans besoin de l'avis du ministère de l'Intérieur, et sous la responsabilité et la garantie des sociétés de tourisme.

3.) Faciliter les mesures douanières en ce qui concerne les touristes; à cet effet toucher le ministère des Finances pour lui demander de rendre plus faciles et plus rapides les mesures douanières concernant les effets des touristes.

4.) Nécessité d'organiser la classe des guides et "tourgman" et de les placer sous une surveillance vigilante de la part de la police de tourisme. Ces guides ou tourgmans ne seront choisis que parmi les diplômés de l'Ecole des Antiquités.

5.) La formation d'un comité qui sera composé des sous-secrétaires d'Etat à l'Intérieur, aux Finances, à l'Hygiène et au Commerce pour organiser et unifier les efforts afin de réaliser toutes les facilités que l'on pourrait accorder aux touristes.

M. VAN ZEELAND VIENDRAIT-IL EN EGYPTE EN MISSION ?

Un quotidien du matin a publié la nouvelle selon laquelle, le gouvernement égyptien aurait appelé M. Van Zeeland en Egypte, pour étudier certaines questions financières et économiques et présenter à leur sujet un rapport.

Nous étant informé auprès de la Légation de Belgique nous avons pu savoir qu'elle n'avait aucune connaissance au sujet de l'arrivée de M. Van Zeeland, et que si l'information avait été vraie, elle aurait été la première à en être avisée.

6.) L'organisation des opérations du change relatives aux étrangers arrivés en Egypte. A cet effet un comité formé des ministres des Finances et du Commerce étudiera les moyens les plus efficaces pour y parvenir.

LE PART DU GOUVERNEMENT DANS LA RECOLTE DU BLE Avis aux retardataires

Le ministère du Commerce et de l'Industrie publie un communiqué par lequel il informe les agriculteurs qu'il accepte de recevoir les quantités de blé qui lui sont fixées, de toute contrée, sauf des villes de gouvernorats et du bandar Guizeh, que ce blé provienne du champ de l'agriculture retardataire ou du champ d'autrui, pourvu que la livraison soit terminée à plus tard le 21 octobre 1947.

LE DEFICIT DANS LES RECETTES DE L'E.S.R.

Le nouveau budget présenté par l'E.S.R. prévoit en recettes 11 millions de livres pour l'année prochaine, alors que pour l'année en cours il avait été prévu pour cette administration 12 millions de livres en recettes. Un déficit d'un million de livres est donc à prévoir dans les recettes de la nouvelle année.

LE REGIME D'EXPORTATION DES ARGUMES

La Commission Générale des Importations et Exportations au Ministère des Finances étudie actuellement une note soumise par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, relativement à l'exportation des agrumes provenant de la récolte actuelle.

Il résulte de cette note que le Ministère du Commerce et de l'Industrie entend revendiquer les marchés étrangers qu'il avait avant cette dernière guerre.

Cette exportation, précise cette note, n'aura pas pour effet de hausser les prix actuels de ces produits, en raison des considérations suivantes :

1.) Les quantités destinées à l'exportation seront limitativement déterminées.

2. — La pénurie relative de la consommation locale, à cause du départ des troupes militaires alliées.

3.) L'existence d'une source importante d'importation de ces produits, en cas d'excès des prix sur les marchés égyptiens, et cela de la Palestine qui est toujours disposée de nous exporter les quantités dont nous avons besoin.

COTON

PREMIERE ESTIMATION DE LA RECOLTE COTONNIERE POUR L'ANNEE 1947

D'après les données et informations obtenues par le Ministère de l'Agriculture sur l'état de la récolte, ce Ministère évalue ainsi qu'il suit, la première estimation de la récolte cotonnière pour l'année 1947.

Le rendement du feddan est estimé à 3.62 kantars pour le coton non égrené à longue soie, au dessus de 1;3/8"; la récolte totale du même coton est estimée à 1.383.000 kantars.

Quant au coton égrené, le rendement du feddan est évalué à 3.85 kantars, alors que la récolte totale l'est à 1.472.000 kantars, dont 1.300.000 de coton "Karnak".

Le rendement du feddan en coton non égrené, à soie longue moyenne au dessus de 1,1/4" kantars, alors que la récolte totale de la saison est estimée à 98.000 kantars.

Quant au coton à longue soie moyenne, au dessus de 1,1/8", il est évalué que le rendement du feddan en ce genre de coton non égrené est de 4.60 kantars, alors que la récolte en est de 3.911.000 kantars; le coton égrené de la même espèce est estimé quant au rendement moyen du feddan à 5.20 kantars et la récolte totale à 4.418.000 kantars.

Le total du coton non égrené est de 5.392.000 kantars et celui du coton égrené est de 6.004.000 kantars.

Le scarto est estimé à 114.000 kantars.

AUTOUR DES NOUVELLES LOIS D'ACREAGE

Dans une conférence de presse, S.E. Ahmed Abdel Ghaffar pacha, ministre de l'Agriculture a fait des révélations importantes au sujet de la pénurie des céréales éventuelle en Egypte.

Il a notamment déclaré que la situation était des plus sérieuses pour les raisons suivantes :

1.) L'épuisement des réserves en céréales, ce qui amènera l'Egypte à consommer des les débuts de la nouvelle saison le produit de ses récoltes.

2.) Pénurie dans les engrais, par suite de la grève des ouvriers au Chili, et la difficulté du transport des engrais.

3.) Impossibilité presque totale d'obtenir des dollars en vue de l'acquisition du blé de l'étranger, alors surtout que le blé y est coté à un prix excessif, atteignant celui de 7 livres l'ardeb,

COTON CONTRE MARCHANDISES DE L'ETRANGER

Le comité institué au ministère des Finances sous la présidence de S.E. Sami Ragheb pacha, sous-secrétaire d'Etat, pour l'étude de la question de l'échange du coton égyptien contre des marchandises importées de l'étranger, a fixé les nouvelles bases de cet échange :

1.) L'échange du coton égyptien contre des marchandises américaines sera suspendu. L'Egypte a plus besoin de dollars que de marchandises.

2.) L'échange avec la Suisse se fera comme suit : la moitié de la valeur du coton sera payée en francs suisses et l'autre moitié en marchandises nécessaires à l'Egypte;

3.) Les demandes d'échanges avec les pays avec lesquels un commerce était établi avant la guerre, comme le Japon, auront la priorité;

4.) Les marchandises importées en échange du coton devront être des produits de première nécessité pour l'Egypte.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

A BELGRADE, LE KOMINTERN

Dans la capitale yougoslave, ce qui ressemble fort étrangement à l'ancien Komintern vient d'être fait. Neuf partis communistes européens, qu'ils soient d'Europe Orientale ou Occidentale, y avaient envoyé des délégués. Ce sont les partis d'URSS, de Yougoslavie, de Bulgarie, de Roumanie, de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de France et d'Italie. Les résolutions qui ont été prises à l'occasion de leur réunion ne laissent plus de doute sur les intentions du gouvernement de Moscou et de ses alliés et satellites, que ceux-ci et ceux-là soient des gouvernements communistes ou bien des pays où des partis du même nom dominant et prédominent sans participer à l'administration.

Le texte des résolutions est intéressant à relever dans quelques-uns de ses passages:

"Une lutte entre deux camps, le camp impérialiste et le camp anti-impérialiste, a lieu dans une atmosphère qui ne fait qu'aggraver la crise générale du capitalisme, affaiblissant les forces de celui-ci et renforçant les forces du socialisme et de la démocratie.

Le plan Marshall ne constitue que la partie européenne d'un plan général américain d'expansion mondiale... Les Etats-Unis sont en train de préparer les magnats du capitalisme allemand et japonais pour leur nouveau rôle: devenir l'instrument de leur politique impérialiste en Europe et en Asie.

Une part importante dans l'arsenal impérialiste est réservée aux partis socialistes de droite. M.M. Ramadier et Blum en France, Attlee et Bevin en Grande-Bretagne, le Dr. Schumacher en Allemagne, le Dr. Renner en Autriche et M. Saragat en Italie sont responsables de la direction traîtresse de ces partis soumis à l'impérialisme américain.

Les partis communistes doivent devenir la tête de lance de la résistance contre les plans d'agression impérialistes: politique économique et idéologique.

Lorsqu'en 1943 le Komintern fut dissous, nulle personne sensée, comme l'a dit lord Vansittart, ne pouvait supposer un instant, que Staline, l'homme d'acier, avait renoncé à l'idéologie marxiste et léninienne. Il avait recours tout simplement à une souplesse de forme, qui n'entamait ni ne compromettait le fonds de la doctrine des Soviets, laquelle tend à la révolution générale universelle. Pour comprendre l'URSS et sa double politique intérieure et extérieure, il faut se mettre bien en tête que ses dirigeants sont avant tout des hommes de système, des doctrinaires qui rapportent tout à leurs idées. Ainsi le néopatriotisme russe n'est-il qu'une création soviétique destinée à servir le parti et son programme ainsi que son expansion dans le monde. Ce n'est donc point le parti qui est au service de la Russie.

Si l'on se pénètre de cette idée, on en vient à parler de deux impérialismes soviétiques: un impérialisme territorial, conjugué et combiné avec un impérialisme doctrinaire dont il ne saurait se séparer.

REACTIONS A VENIR

La constitution du nouveau Komintern a provoqué des réactions de toutes sortes, surtout en Europe Occidentale et aux Etats-Unis. Ces répercussions sont intéressantes à observer car elles dénotent et révèlent des courants et remous d'opinions hautement indicateurs. Le parti travailliste anglais ne laisse aucun doute, du moins pris en bloc, sur son attitude franchement anti-Ko-

minern et anti-soviétique. Le parti conservateur jubile car il voit ses idées renforcées par la preuve que le communisme travaille avec Moscou en Europe.

En France, le parti communiste, qui est assez vigoureux, réagit et peut faire réagir l'opinion dans un sens favorable à Moscou, malgré les attaques lancées à fond du MRP et des partis modérés auxquels se rallient les socialistes. On peut dire, en tous cas, que la France sera le pays de l'Europe occidentale le plus affecté par les déclarations de Belgrade. D'ailleurs les auteurs de ces résolutions et déclarations se sont attachés, singulièrement, à viser la France en faisant allusion au danger de la renaissance allemande financée par les Américains.

Notons encore, toujours en ce qui concerne Paris, le discours du général De Gaulle fait à Vincennes, dimanche dernier 5 octobre. Le général a dit en substance que la France doit se redresser toute seule et prendre la tête du groupement des Etats d'Europe occidentale. Ainsi, il pense que c'est à son pays que doit être dévolu le rôle d'initiative modératrice et arbitrale entre les Etats-Unis d'Amérique, ayant pour le moment dans leur sillage l'Angleterre et l'URSS. La politique du "tampon" préconisée par le général De Gaulle ne doit pas être prise à la légère. En effet, dans le grand différend qui désormais opposera Washington, avec leur plan Marshall, à Moscou, avec son nouveau Komintern, il y a une place pour la France capable d'insérer son compromis.

ACTES ET PAROLES

EN PALESTINE

Le communiqué du bureau de presse de la Ligue Arabe daté de jeudi soir n'est point celui que certains espéraient, que d'autres redoutaient. Les

points principaux qu'il énonce sont les suivants: 1) l'accord de Bloudane toujours en vigueur, 2) des précautions militaires à prendre à la frontière palestinienne par les Etats limitrophes, 3) recommandation d'une aide matérielle et morale immédiate aux Arabes de Palestine.

Ainsi, il n'y est guère question de la proclamation d'un gouvernement arabe ni d'une intervention militaire des nations sœurs en Palestine. Mais ce qui était le plus redoutable, c'est-à-dire la dénonciation des concessions pétrolières accordées aux Anglo-Américains, n'a pas été touché d'une allusion ni d'un mot.

Encore une fois, donc, nous nous trouvons, ce Vendredi matin, au moment où nous allons sous presse, devant de simples menaces d'action de la part de la Ligue Arabe, bien que ces menaces puissent être exécutées dans l'immédiat.

Mais quoi qu'il en soit relevons que d'après une source bien informée nous avons pu apprendre, à titre personnel, que ce Samedi 11 Octobre l'ordre sera donné d'un soulèvement général arabe en Palestine et que, symboliquement, Son Eminence le Grand Moufti se trouvera, dans le même temps en territoire palestinien, dans un village de la frontière. Sous toute réserve.

Ajoutons enfin, que le départ de S.E. Abdel Rahman Azzam pacha pour Amman, accompagné de ministres irakiens et transjordaniens, doit avoir quelques rapports avec la Grande Syrie et la question palestinienne, toutes deux liées entre elles et à jamais, semble-t-il!

LE NOUVEAU SEMAINIER

CIRCULAIRE No. 129 CONCERNANT LES ART. 36 et 39 ALINEA (1)

DE LA LOI No. 14 DE 1939 ET L'ART. 11 DE LA LOI NO. 60 DE 1941

Conformément à l'art 36 de la loi No 14 de 1939, les revenus des capitaux mobiliers figurant à l'actif de l'entreprise et atteints par l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels, ou exonérés du dit impôt, sont déduits du bénéfice net total imposable, à concurrence de leur montant net, après imputation à ce montant de la quote-part des frais et charges y afférents, la dite quote-part étant fixée forfaitairement à 10% du montant des revenus en question. Il en est de même des revenus des immeubles ruraux ou urbains, figurant à l'actif de l'entreprise, lesquels revenus sous déduction du 10% de leur montant, sont déduits du bénéfice net imposable.

Par cet article le législateur s'est proposé d'atteindre deux objets :

1) Empêcher la double imposition, et ce en distrayant de l'assiette de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels, les revenus soumis à un autre impôt spécifique, soit qu'il ait été payé soit qu'il ait fait l'objet d'une exonération quelconque.

2) Etablir l'égalité entre deux entreprises différentes possédant toutes deux des valeurs et titres mobiliers, compris par la première dans son capital, que l'autre les en aurait distraits. Ainsi l'impôt n'est pas modifié et ne change pas selon des considérations de forme ou des différences de systèmes suivis par les contribuables.

Il n'est pas nécessaire de dire que la détermination du capital ou son estimation n'intéresse nullement l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels. Le législateur a délibérément cherché par le texte précédent à distinguer entre la personnalité civile et la personnalité commerciale, c'est à dire entre l'exploitation ordinaire des biens immobiliers et mobiliers et leur exploitation commerciale et industrielle.

Le législateur a cependant décidé dans l'article précédent de toujours ajouter à l'assiette de l'impôt 10% du revenu net des propriétés de l'entreprise, qu'elles soient mobilières ou immobilières, représentant les frais d'exploitation supportés par l'entreprise. Or ce texte est exceptionnel et arbitraire, donc il résulte que cette proportion est à ajouter aux bénéfices soumis à l'impôt, selon que cet impôt n'est pas dû sur ces bénéfices ou qu'il est supérieur ou inférieur à cette proportion.

En base de ce texte ainsi que du principe de l'indépendance des impôts spécifiques, dont le législateur s'est prévalu, les valeurs mobilières et les immeubles doivent supporter tous les frais qui leur sont afférents et déterminés, comme le prouve l'expression "leurs revenus nets". Quant aux frais qui devront être supportés par l'entreprise, en contre-partie de la proportion des revenus perçus par elle, ils sont ceux d'administration, ou les frais indéterminés.

Par applications de la même règle et du même principe, le législateur a également disposé à l'article 39 alinéa (1) que sont compris dans les frais nécessairement à déduire, les loyers des immeubles occupés par l'entreprise, même s'ils sont sa propriété, et ce en base des loyers pris en considération pour l'établissement des impôts sur les immeubles. Ainsi donc le législateur a conservé tous les effets au principe de l'indépendance des impôts spécifiques, et a en même temps respecté l'égalité entre deux entreprises dont l'une occupe un immeuble lui appartenant et l'autre un immeuble qu'elle aurait pris en location. Cette disposition a été prise par mesure d'équité envers les contribuables et pour maintenir l'égalité entre eux.

Il est certain que ces dispositions qui s'appliquent aux biens urbains, s'appliquent également aux biens ruraux. Le principe dans les deux cas est le même et le texte précédent édicte une règle générale. Il faut donc étendre son application, et la preuve en est que le début de l'alinéa visait les immeubles en général et non les biens urbains spécialement.

De ce qui précède il résulte naturellement que l'entreprise ne doit rien supporter de ce qui l'est par le propriétaire de l'immeuble, en frais, qu'ils soient de conservation ou d'amortissement. Mais tout surplus d'amortissement ou de frais résultant de la nature même de l'amortissement opéré par l'entreprise, il est juste et équitable et dans l'esprit de la loi qu'elle les prenne à sa charge, c'est à dire que l'entreprise doit supporter tout excédent sur les frais ordinaires, selon les circonstances.

Il s'ensuit également que le texte précédent est restrictif et ne s'applique qu'aux immeubles imposés. Si donc l'immeuble n'est pas imposé, les règles générales s'appliquent à son égard: ainsi rien en ce qui le concerne ne doit être déduit des frais et l'entreprise est obligée de supporter tous ses frais et l'intégralité de son amortissement.

Voici donc les règles à suivre en matière de perception des impôts sur les bénéfices ordinaires.

Quant à l'impôt spécial, l'art. 11 de la loi No. 60 de 1941 a édicté l'inapplicabilité de l'art. 36 de la loi précitée de 1938, aux conditions suivies pour sa perception. Ceci s'explique par le fait que le législateur a voulu dans la seconde loi se libérer des liens et des principes établis par cet art. 36. La raison en est que le capital qui n'est pas important au regard de la législation sur l'impôt ordinaire, est devenu d'un intérêt et d'une importance extrêmes en matière d'impôt spécial, aux yeux du législateur qui l'a d'ailleurs scientifiquement défini en spécifiant qu'il doit être réel et exploité. C'est pour cela donc que le législateur a abrogé un texte qui serait en contradiction avec cette base ou qui serait inadéquate avec elle.

Il résulte donc de ce qui précède que les valeurs mobilières et les immeubles seront ou ne seront pas compris dans le capital de l'entreprise selon qu'ils seront exploités ou non, comme aussi leurs revenus nets ne seront compris dans la perception de l'impôt qu'autant ils auront été intégrés dans le capital. Ainsi si l'entreprise possède des titres ou des immeubles qui ne font pas partie de son capital réel et effectif, il ne sera rien ajouté de leurs revenus dans le calcul de l'impôt.

Ainsi au cas où le contribuable voudrait prendre comme base de comparaison les 12% de son capital et aurait intégré dans ce capital un immeuble ou des titres lui appartenant, il faut quand même ajouter à l'assiette de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels, les revenus de ces titres ou de cet immeuble, et cela soit que l'immeuble est ou non occupé par l'entreprise, et soit que les titres sont ou non exonérés de l'impôt. Ceci s'explique par le fait qu'en prenant pour base de comparaison la proportion du capital, le contribuable entend dire que cette proportion est le maximum des bénéfices faits par lui en temps ordinaire. Il n'est donc naturellement pas possible de savoir si ces bénéfices dépassent ou non la base de comparaison qu'en prenant en considération tous les postes de revenus, sans faire aucune abstraction d'aucune partie d'entre eux; sans cela la comparaison n'est jamais réelle. Ainsi donc si un contribuable prétend que les 12% de son capital constitué de (a) et (b) sont de 1000 livres, et qu'il n'a pu dépasser ce bénéfice, car il n'a gagné de la partie (a) de son capital que 1000 livres, cette prétention n'est ni logique ni admissible, car il doit encore montrer les revenus de la partie (b), même si cette partie est formée de titres exonérés de l'impôt, puisqu'en définitive, ce qui sera assujéti à cet impôt n'est pas ici le revenu de (b), mais ce qui viendra à excéder la base de comparaison. Il en est de même pour le cas où la partie (b) serait formée d'un immeuble occupé par l'entreprise, car alors cet immeuble aurait effectivement profité à cette entreprise contribuable sous forme de diminution des frais. Aussi si le contribuable a déduit les loyers de l'immeuble dans la perception de l'impôt par application de l'art. 39 al. 1 il devra ajouter le montant de ces loyers à nouveau pour servir à la comparaison nécessaire à l'établissement des bénéfices exceptionnels, ou bien pour faire ressortir le fait éventuel d'un excédent de bénéfices sur cette base de comparaison les bénéfices ordinaires).

Il ressort à l'évidence que le législateur, en ajoutant les revenus des valeurs mobilières ou des immeubles occupés par l'entreprise, n'a pas visé de soumettre spécialement ces revenus à l'impôt, mais a cherché à rendre la comparaison régulière et équitable entre les deux facteurs de la comparaison. Il est probable que l'avis contraire et faux auquel se sont ralliés certains jugements a pour cause la circulaire No 42 dont le Contentieux mixte de l'Etat a demandé avec raison l'annulation.

Nous avons dressé la présente circulaire pour faire la lumière sur cette question dans tous ses aspects et toutes ses considérations, et pour unifier les directions dans toutes les délégations et tous les bureaux. Il y a donc lieu d'appliquer très strictement d'ores et déjà, les principes, règles et explications exposés dans notre présente circulaire. Enfin est annulée la circulaire No 42 émise le 6 juin 1940 et elle sera remplacée par la présente.

Le Caire, le 29/7/1947.

Signé : Le directeur général.

CIRCULAIRE N. 27 "SAISIES"

Certains bureaux locaux ont demandé des explications pour savoir si l'al. (a) de l'art. 2 de la circulaire No. "21" "saisie", n'avait pas d'effet sur l'exécution par la vente des objets saisis, au cas où le requérant d'une modification refusait de payer le montant perçu, avant une décision prise à l'égard de sa demande.

(La suite en page 22)

DOCUMENT

NOTE SOUMISE PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES AU CONSEIL DES MINISTRES

au sujet des intérêts de la dette unifiée et de la dette privilégiée à verser aux personnes ayant résidé dans les pays ennemis ou les régions occupées.

En exécution du Décret-Loi No. 95 de 1943 autorisant le Ministre des Finances à convertir la dette publique et à émettre des prêts à termes déterminés, le Ministère des Finances a publié un communiqué en date du 4 novembre 1943, au sujet du règlement du montant des titres "dette unifiée" qui n'auraient pas été présentés pour être convertis en titres de prêt national et ce à partir du 1er janvier 1944. En date du 27 novembre 1944 le Ministère a publié un nouveau communiqué au sujet du règlement des titres de la dette privilégiée n'ayant pas été présentés à la convertibilité à partir du 16 janvier 1944.

La publication de ces deux communiqués a eu pour effet de suspendre le cours de intérêts sur les titres de la dette unifiée et de la dette privilégiée à partir des dates respectivement fixées dans ces deux communiqués.

Le Ministère, en ce temps-là, n'avait pas perdu de vue que les circonstances de la Guerre avaient mis les porteurs de ces titres et résidant en des pays occupés ou contrôlés dans une situation telle qu'il leur était impossible de faire usage de leur droit d'opter ou de présenter leurs titres pour recevoir immédiatement leur prix; il s'avérait donc que cette situation les privait de jouir des avantages de la conversion parmi lesquels se trouve l'indemnité calculée à 7 o/o pour les titres de la dette unifiée et 1 o/o pour ceux de la dette privilégiée. Ils étaient encore privés des intérêts de 4 o/o ou 3 1/2 o/o respectivement à partir du 1er ou 16 janvier 1944.

Le Gouvernement en décidant de régler la dette avait fait usage d'un droit qui lui était légalement reconnu par la Loi; il pouvait soumettre le paiement du prix des titres à leur présentation à l'encaissement, mais prenant en considération l'existence d'obstacles empêchant les porteurs de titres résidant en pays occupés de présenter leurs valeurs à l'encaissement ou en pays occupés de présenter leurs valeurs à l'encaissement le ministère a trouvé équitable de leur allouer des intérêts jusqu'à la date du règlement. Ceci n'a pas été fait en conformité d'un texte quelconque de loi, mais a été le propre de l'initiative du gouvernement qui avait trouvé équitable d'indemniser les porteurs de titres d'une partie des avantages qu'ils avaient perdus du fait de circonstances indépendantes de leur volonté. La National Bank se charge de payer ces intérêts, des sommes spécialement déposées auprès de lui pour compte des titres non présentés à l'encaissement ou à la conversion.

A cet effet, le ministère a émis en date du 12 août 1944, l'arrêté No. 518, édictant qu'à la reprise du cours normal de la vie et sur présentation de leurs titres, les porteurs qui résidaient en des territoires ennemis, occupés ou contrôlés, seraient réglés du montant de leur valeur, majorée des intérêts payés par la National Bank au gouvernement sur le capital à verser, ces intérêts devant être calculés à partir du 1er janvier 1944 pour la dette unifiée et à partir du 14 janvier 1944 pour la dette privilégiée, le tout au jour de l'encaissement.

Il est à remarquer qu'à la fin des hostilités, le gouvernement français, à plus d'une reprise a demandé d'accorder aux porteurs de titres de la dette publique égyptienne, résidant en France, le droit de convertir leurs titres en ceux de l'emprunt national (le prix de ce dernier était en ce temps-là fixé en bourse à L.E. 107) ou de calculer les intérêts de ces titres, en base du taux de 4 o/o prévu pour la dette privilégiée, ou enfin en base du taux prévu pour l'emprunt national à long terme et qui est de 3 1/4 o/o. Mais le ministère avait toujours répondu à ces propositions par un refus, en disant qu'il ne pouvait qu'exé-

cuter l'arrêté No. 518 du 12 août 1944, en payant les intérêts qui y sont édictés.

Un différend avait surgi entre le ministère et la National Bank au sujet des intérêts dus sur le solde affecté à la conversion de la dette publique; car cette banque ne calculait aucun intérêt sur ce solde comme elle le faisait pour les différents autres montants déposés par le gouvernement auprès d'elle.

Quand cette banque a été requise de payer ces intérêts, elle a répondu qu'elle n'avait à aucun moment, cru que les montants perçus et provenant de la souscription, seraient productifs d'intérêts quelconques; elle avançait au paiement immédiat, lors ces montants étaient affectés au paiement immédiat, lors de l'amortissement des titres non convertis parmi ceux de la dette unifiée ou de la dette privilégiée.

Le ministère, sur l'avis du Contentieux, a attiré l'attention de la Banque, sur le fait que les rentrées provenant de la souscription à l'emprunt national, ne constituaient en définitive que des sommes revenant à l'Etat et payées à la Banque pour le compte du ministère; que cela étant, ces montants sont donc productifs d'intérêts, indépendamment du fait de leur nature ou de l'objet pour lequel ils ont été déposés.

La Banque a avancé alors en réplique, que le texte relatif aux soldes créditeurs au profit du gouvernement et qui seraient productifs d'intérêts, ne pouvait se concevoir que pour une situation telle que ce solde ne devait pas dépasser les trois ou quatre millions de livres égyptiennes. Mais, maintenant ce solde a atteint près de 70 millions de livres, à l'exclusion de celui qui fait l'objet du différend et qui dépasse les 16 millions de livres. Ces montants considérables n'ont pu être prévus à aucun moment, indépendamment du fait qu'il est matériellement impossible de les exploiter facilement, alors surtout que le gouvernement pourrait avoir besoin de retirer de fortes sommes



des soldes dont il est créancier en une ou plusieurs fois, à des dates rapprochées, pour l'exécution des plans de rénovation et de construction. En outre, le solde objet du litige et qui se monte à 16 millions de livres environ, n'est pas en fait la propriété du gouvernement, mais bien celle de porteurs des titres non amortis ou convertis; or il est très probable que la banque ait à effectuer à n'importe quel moment, l'opération concernant l'amortissement de la totalité de ces titres ou du moins d'une grande partie d'entre elles.

Un accord est alors intervenu entre le ministère et la banque, selon lequel ce solde sera productif d'intérêts calculés à la moitié du taux convenu sur le compte courant du gouvernement, pour la période allant à partir du 7 novembre 1943 jusqu'au 22 octobre 1945, date à laquelle le taux de l'intérêt dû sur les Bons du Trésor Britannique était tombé à 1/2 0/0; après cette dernière date, ce même solde, par rapport au taux de l'intérêt dont il sera productif, sera régi par celui qui a cours sur le compte-courant de l'Etat.

La Banque a donc à la date du 31 mai 1947 passé au compte du ministère une somme de L.E. 242.947,562 m/m, représentant les intérêts échus sur le solde précité, pour la période allant du 7 novembre 1943 au 30 avril 1947; et ce solde sera ensuite régi par l'intérêt calculé aux autres comptes du gouvernement.

Des relevés reçus de la banque, il résulte que le taux pris par elle pour base de ses comptes, a été de 1/2 0/0 environ, allant d'un minimum de 0,4985 0/0 à un maximum de 0,311 0/0.

C'est pourquoi le ministère des Finances trouve, pour éviter des opérations comptables et mathématiques compliquées, plus opportun de fixer à 1/2 0/0 le taux de l'intérêt échu et dû aux porteurs de titres de la dette unifiée et de la dette privilégiée, et qui sont régis par l'arrêté No. 518.

Il y a un autre sujet aussi important qui doit être examiné: c'est celui de la fixation d'une date servant à l'arrêt des intérêts.

L'arrêté du 12 août 1944 No. 518 édicte de régler, à la reprise du cours normal de la vie, le prix des titres majoré des intérêts fixés par le dit arrêté jusqu'au jour auquel aura lieu le paiement.

Or de l'avis du Contentieux de l'Etat donné le 25 février 1946, il faudrait suspendre le cours des intérêts à partir de la date de la promulgation du décret-loi No. 104 de 1945 relatif aux relations avec les Etats occupés ou contrôlés, c'est à dire à partir du 4 octobre 1945; car les empêchements existant durant la guerre avaient disparu à cette date qui a été prise comme point de départ de toutes les prescriptions, ce qui est certainement considéré comme une reprise effective du cours normal de la vie, ceci indépendamment du fait que l'arrêté 518 n'a pas été compris dans les arrêtés mentionnés par le décret-loi No. 104 de 1945.

Néanmoins le ministère a remarqué qu'il s'était avéré effectivement impossible aux porteurs de titres, résidant en France, — qui forment la grande majorité de ceux qui ont été visés par l'arrêté No. 518 — de procéder à l'encaissement soit de la valeur des titres, soit de celle des coupons ou des intérêts échus, alors que deux années environ avaient déjà passé, du jour de la promulgation du susdit décret-loi, puisque ce dernier avait été laissé en suspens, durant toute la durée des négociations avec le gouvernement français au sujet de la libération des activités françaises en Egypte et de celles des Egyptiens en France.

Comme un accord est intervenu à ce sujet et comme le ministère d'accord avec le gouvernement français, a commencé par l'intermédiaire du ministère des Affaires Etrangères d'Egypte, de prendre les mesures nécessaires pour régler la valeur des titres de la dette publique en France, comme aussi, conformément à la déclaration faite le 17 juin 1940, venant en complément à l'accord relatif à l'abolition de la Caisse de la Dette, les instructions nécessaires au Crédit Lyonnais de Paris, pour qu'il prenne à charge les opérations du dit règlement, ont été prises par le ministère, ce dernier juge que la date du 31 octobre 1947 est celle qui doit être prise pour point de départ de l'arrêt des intérêts jusqu'en 1959, alors même que le taux d'intérêt — soit 1/2 0/0 annuellement n'incitera certainement pas les porteurs de titres de conserver ces derniers, et de ne pas les présenter à l'encaissement.

Quant à la prescription de ces intérêts, elle sera régie par les règles générales (soit cinq années de la date d'échéance) et aura pour point de départ le 31 octobre 1947 qui sera considéré comme date d'échéance.

Le ministère a procédé à l'estimation des sommes qui seraient payées en intérêts, en prenant en considération que seuls les résidents dans les pays ennemis ou occupés ont le droit de profiter de l'arrêté No. 518 et que la valeur des titres non encore

réglés de la dette unifiée et privilégiée se monte à près de 13 millions de livres. En supposant donc que le capital qui sera productif d'intérêts est de 10 millions de livres, le ministère a évalué ces intérêts à un montant qui ne devra pas dépasser 200.000 livres égyptiennes. Le solde du montant passé par la National Bank pour compte du ministère des Finances et s'élevant à L.E. 243.947,592 m/m, sera naturellement ajouté en recettes de l'Etat.

Le règlement de ces intérêts, qu'il ait lieu à Paris, à Londres ou en Egypte, ne se fera qu'après la preuve donnée que le porteur du titre remplit les conditions nécessaires pour profiter des intérêts édictés dans l'arrêté No. 518, comme aussi sera pris en considération au moment du paiement des titres ou coupons présentés à l'encaissement que ces derniers ne profitent pas aux ennemis.

Le ministère à cette occasion relève que les sommes nécessaires au règlement du solde de la Dette, des coupons et des intérêts, ont fait l'objet de l'accord financier intervenu le 30 juin 1947 entre l'Egypte et la Grande-Bretagne (art. 6 de l'annexe "Les montants spéciaux qui seront libérés"). Ainsi ces sommes seront-elles déduites du principal des créances sterling.

Le ministère des Finances soumet toutes ces questions du Conseil des ministres, sollicitant qu'il approuve la fixation l'intérêt prévu par l'arrêté No. 518 du 12 août 1944, à 1/2 0/0 annuellement ce pour la période allant du 1er janvier 1944 en ce qui concerne les titres de la Dette Unifiée et du 16 janvier 1944, en ce qui concerne ceux de la Dette Privilégiée, jusqu'au jour auquel le règlement aura été effectué, si ce jour est antérieur au 31 octobre 1947 et jusqu'à cette dernière date, si ce règlement a lieu postérieurement à elle. Le ministère requiert également que soit considérée la dite date du 31 octobre 1947 comme point de départ pour la prescription des intérêts.

**La nouvelle
machine
à écrire
suédoise**

HALDA



S
O
P

UNE RÉALISATION *Facit*

Agents:

THE EGYPTIAN-SWEDISH Trading Co.

2 A. rue KARIM EL DAWLA (Antikhana) Tél. 53248 — Le Caire

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Syrie

L'IRAK EXIGE LE PAIEMENT DES EXPORTATIONS DE DATTES EN DEVICES

Les importateurs syriens de dattes irakiennes ont sollicité l'intervention du gouvernement en vue d'amener les autorités irakiennes à revenir sur leur décision de suspension des expéditions de dattes à destination de la Syrie faute d'être payées en devises rares. L'Irak a déjà adopté la même attitude à l'égard des importateurs palestiniens mais a modifié par la suite cette attitude sur l'intervention et la demande pressante des Chambres de Commerce arabes de Palestine.

DU PETROLE A 1400 m. ?

"Les travaux de forage entrepris dans la région d'Azaz, à 80 kms. environ d'Alep, progressent de façon satisfaisante et nous avons bon espoir de trouver du pétrole," a déclaré M. Suléiman Moudarrès, directeur de la compagnie anglo-arabe. Selon les estimations des experts, la nappe de pétrole serait à une profondeur de 1.400 mètres. Le forage a atteint actuellement le niveau de 600 mètres."

LA MAIN D'ŒUVRE SYRIENNE POUR LA TAPLINE

On apprend qu'en exécution de l'accord conclu entre le gouvernement syrien et la Tapline, il ne sera fait appel qu'à la main d'œuvre syrienne pour les travaux afférents au tronçon du pipeline qui traversera le territoire syrien; de même la Société ne pourra faire appel à des experts étrangers qu'au cas où elle ne trouverait point parmi le corps des ingénieurs syriens des éléments ayant les aptitudes nécessaires pour ce genre de travaux.

On sait déjà que la longueur de ce tronçon atteindra près de 300 kilomètres; le pipeline entrera en territoire syrien par le Hauran, traversera la Bekaa-Sud et la plaine libanaise du Jouan pour atteindre son terminus prévu à mi-chemin de Beyrouth et de Saïda. Le tronçon libanais ne dépasserait point de ce fait 80 à 100 kms.

LES POSSIBILITES D'IMPORTATION DE RIZ BRÉSILIEN

Le ministère des Affaires Etrangères a reçu d'un certain nombre de commerçants syriens émigrés au Brésil, des offres en vue de la fourniture de riz à 16,30 dollars le sac de 60 kgs. cif Beyrouth, ce qui revient à

80 piastres par kilo. Les services économiques ont été très intéressés par cette offre et le contact a déjà été établi avec les exportateurs pour l'étude des conditions d'ensemble de ce marché.

L'EXPORTATION DE LA LAINE

Par suite de la faveur rencontrée par la laine syrienne à l'étranger, le ministère de l'Economie Nationale prépare un projet de loi organisant le commerce de cet article en vue de favoriser la sélection des qualités pour répondre plus avantageusement aux offres extérieures.

Liban

LA SITUATION ECONOMIQUE ET ALIMENTAIRE DU LIBAN EXPOSEE PAR LE GENERAL NOFAL

Un déficit commercial annuel de 100 millions — Plus de blé en Janvier 1948 — Inflation et devises rares.

Le général Nofal, ministre de l'Economie Nationale, a fait devant les commissions parlementaires des Finances, du Ravitaillement et du Tourisme, un exposé général sur la situation économique et alimentaire du Liban et les dispositions prises par le gouvernement pour assurer l'approvisionnement du pays en blé et assainir notre commerce extérieur.

La dilapidation de la fortune nationale

Abordant la question des importations et des exportations, le général Nofal a annoncé que le commerce extérieur de la Syrie et du Liban se soldait en moyenne par un déficit annuel de 140 millions de livres dont il faut retrancher 40 millions de livres à titre de remises des émigrés, ce qui réduit le déficit à une centaine de millions par an.

Le ministre de l'Economie Nationale a fait remarquer à ce sujet, que si ce déficit se poursuivait à son rythme actuel pendant quelques années, la Syrie et le Liban seront directement menacés par la banqueroute.

Le général Nofal a exposé ensuite la nécessité vitale de réduire ce déficit en intensifiant la production et les exportations et en rationnant les importations, car les rapports parvenus au gouvernement du Fonds Monétaire International indiquent clairement qu'il ne faut pas s'attendre au rétablissement total de la liberté de commerce dans le monde avant 1953.

Devises rares et inflation

En ce qui concerne les devises rares et la participation du Liban au F.M.I., le général Nofal, a déclaré notamment :

"Etant membre du Fonds Monétaire, le Liban a été averti par cette institution qu'il ne recevra aucun montant de devises rares, tant que le marché noir des changes existera dans le Moyen-Orient. Un contrôle international sur les devises est indispensable et il faut que nous respections à tout prix les règlements monétaires internationaux.

"La quote-part de la Syrie et du Liban en devises rares pour 1947 s'élève à 14 millions de dollars qui nous sont fournis par le Trésor français. Jusqu'à présent, 10 millions de dollars nous ont été remis.

"L'inflation monétaire existe dans le pays et est due à la présence, durant la guerre, de grandes armées alliées."

La crise du blé

Répondant aux multiples questions qui lui étaient posées à ce sujet, le général Nofal a annoncé que le ravitaillement du Liban en blé était d'ores et déjà assuré pour une période de trois mois et que le gouvernement avait conclu des accords avec les Etats-Unis, le Canada et l'Australie d'où il avait reçu des offres avantageuses pour la fourniture de céréales.

Le ministre de l'Economie Nationale n'a pas caché aux commissions que des efforts très sérieux doivent être entrepris pour éviter un déficit dans le ravitaillement, la production mondiale en blé accusant elle-même une régression de 40 o/o par rapport aux années précédentes. La Syrie, a-t-il affirmé, aurait à faire face aux mêmes difficultés que le Liban, sur ce terrain. Il a en outre, rappelé que les devises rares disponibles seraient affectées exclusivement à l'achat du blé et de la farine à l'étranger.

Le ministre de l'Economie Nationale a annoncé enfin que le gouvernement vient de prolonger la mission de M. Raphael Lahoud, chargé de l'achat d'importantes quantités de blé en Argentine. On sait que M. Lahoud rencontre de sérieuses difficultés dans ses pourparlers avec les autorités argentines, ce qui rend le problème du ravitaillement du Liban en céréales en provenance de ce pays plus que problématique. Pourtant, tout espoir n'est pas encore perdu et l'on compte beaucoup sur l'amitié du président Péron à l'égard du Liban pour aboutir à la conclusion d'un marché satisfaisant.

On sait que les autorités argentines réclament le prix de 57 piastres FOB par kilo de blé, — alors que certaines des offres déjà reçues portent sur des prix plus inférieurs.

LES CONVERSATIONS FINANCIERES FRANCO-LIBANO-SYRIENNES DE PARIS

Mercredi 1er octobre, ont commencé, à Paris, les pourparlers franco-libano-syriens pour le règlement des questions financières et économiques en suspens entre la France et les deux républiques levantines.

La délégation libanaise, présidée par M. Hamid Frangié, ministre des Affaires Etrangères, comprend également le ministre du Liban à Paris, un représentant du ministère des Finances et l'avocat-conseil du personnel libanais des anciennes administrations françaises.

La Syrie est représentée à ces pourparlers par M. Hassan Gébara, délégué du ministère des Finances, et par M. Khaled Azem, ministre plénipotentiaire à Paris.

La délégation française comprend les experts des Affaires Etrangères, des Finances et de l'Economie Nationale.

Quoique aucun ordre de jour officiel n'a été établi pour les conversations de Paris, nous apprenons de source bien informée qu'elles portent en particulier sur les questions suivantes :

- 1) Les dettes réclamées respectivement par la Syrie et le Liban d'une part et par la France de l'autre.
- 2) Biens français en Syrie et au Liban et indemnisation des ouvriers.
- 3) Exportation des agrumes en France.
- 4) Emprunt de la Banque de Syrie et du Liban à la Municipalité de Beyrouth.
- 5) Régime des échanges commerciaux franco-libano-syriens.
- 6) Statut des Libanais et Syriens résidant dans les colonies françaises.

Les pourparlers de Paris dureront une quinzaine de jours.

LE PART DU LIBAN DANS LES INTERETS COMMUNS

Le Conseil Supérieur des Intérêts Communs a adressé au Trésor un chèque d'un montant de 870.000 L.L. à titre d'acompte sur la part du Liban dans les bénéfices des Intérêts Communs.

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

Les autorités ont redoublé leurs efforts dans la lutte contre la vie chère qui a accusé une nette amélioration ces derniers temps. Les milieux autorisés envisagent l'adoption de mesures sévères destinées à interdire catégoriquement l'exportation des denrées alimentaires de base.

Un arrêté en ce sens est attendu incessamment.

SUSPENSION DES PRETS AGRICOLES ET INDUSTRIELS

La présidence du Conseil vient d'être informée que l'octroi de prêts agricoles industriels et hôteliers a été suspendu, les fonds prévus à cet effet étant épuisés.

Les demandes d'emprunt actuellement en suspens totalisent plus d'un million de livres.

LES CORRESPONDANCES POSTALES AVEC LA TCHECOSLOVAQUIE

Le ministère des P.T.T. annonce qu'il est nécessaire d'ajouter sur les adresses des correspondances à destination de la Tchécoslovaquie les noms des villes et villages libellés dans la langue tchèque ou la langue slovaque.

Les adresses libellées dans les langues allemande et hongroise sont refusées.

LA ZONE FRANCHE A TRIPOLI

Le gouvernement a décidé de confier, par voie d'adjudication, la construction des bâtiments devant s'élever dans l'enceinte de la zone franche de Tripoli à la société qui lui présenterait les meilleures conditions. Cette décision a été communiquée au ministère des Travaux Publics qui, de son côté établira le cahier des charges en vue de l'adjudication envisagée.

POUR L'AUGMENTATION DU QUOTA DU LIBAN EN RIZ

Le ministère des Affaires Etrangères a adressé une lettre au Conseil International des Vivres demandant l'augmentation du quota annuel de riz réservé au Liban et qui s'élève seulement à 750 tonnes.

Une communication de notre ministre à Washington fait savoir que la requête du Liban est actuellement à l'étude au sein du Conseil et qu'il existe un grand espoir de la voir aboutir à une suite favorable.

LES MANDATS-POSTES AVEC LA PALESTINE

Dans une communication à la Présidence du Conseil, le ministre des P.T.T. suggère l'abolition des mandats-postes entre le Liban et la Palestine et leur remplacement par une nouvelle réglementation destinée à faciliter les virements monétaires entre les deux pays.

LA PENURIE DU CIMENT

On annonce l'arrivée au port de Beyrouth de près de 1.000 tonnes de ciment importé de Belgique et de Yougoslavie, tandis que d'autres contingents sont en cours de route.

Par ailleurs, la production journalière de l'usine de Chekka a été portée à 275 tonnes ce qui laisse prévoir une fin prochaine de la pénurie du ciment.

RETABLISSEMENT DE LA LIBERTE D'IMPORTATION EN IRAK

Les Légations et Consuls de l'Irak à l'étranger, viennent de publier l'important arrêté suivant, pris par le gouvernement de Bagdad et ayant trait au rétablissement de la liberté d'importation dans le pays :

"L'importation libre et illimitée de tous les pays — arabes ou étrangers —, à l'exception de la Palestine, des marchandises et produits ci-après est autorisée :

- Cottonnades.
- Filés de coton.
- Acier, fer et fonte.
- Ciments, sables, pierres et chaux.
- Bois.
- Thé.
- Café.
- Papier à l'exception du papier usagé.
- Cartons.
- Articles vestimentaires en coton.
- Plateaux de toutes sortes.
- Pneus et chambres à air de toutes catégories.

LE TARIF DES TRANSPORTS DU N.B.T.

Un accord est intervenu entre les services intéressés et le ministère des Finances fixant à 6 piastres le kilo, le tarif des transports sur la voie ferrée Nakoura-Haifa-Tripoli.

LA PRODUCTION ET L'EXPORTATION DES TABACS

La commission mixte libano-syrienne pour la Régie des Tabacs a examiné au cours de sa dernière réunion la proposition du gouvernement tchécoslovaque pour l'achat de tabacs contre du matériel électrique et du sucre.

Par ailleurs, des demandes sont parvenues de l'Afrique orientale anglaise pour l'importation de certaines variétés de tabacs syriens et libanais.

Ces propositions ont été soumises au ministère de l'Economie Nationale pour avis.

LES IMPORTATIONS DE CIGARETTES ETRANGERES

La Régie des Tabacs a décidé l'importation de neuf millions de cigarettes américaines (Lucky Strike et Raleigh) au prix global de 31.050 dollars.

Le ministère de l'Economie Nationale donnera probablement son approbation à ces importa-

tions destinées à mettre fin à la contrebande et au marché noir des cigarettes étrangères au Liban.

LE CONGRES REGIONAL DU TRAVAIL DU CAIRE

Invité à participer au congrès régional du travail pour le Moyen-Orient qui s'ouvrira le 24 novembre prochain au Caire, le gouvernement libanais vient de recevoir l'ordre du jour de cette conférence, comportant en particulier l'étude des matières suivantes :

- 1) Etude du niveau de vie et des conditions de travail des ouvriers agricoles;
- 2) Protection des ouvriers de commerce et d'industrie;
- 3) Discussion du rapport du Bureau international du Travail. Ce rapport comporte notamment les rapports des Etats avec l'organisme international du travail et l'exécution des résolutions adoptées au cours de son congrès.

Le Bureau international du Travail fera parvenir à tous les Etats congressistes les documents et rapports qu'il a préparés sur les sujets précités.

portant contingent de dattes en conserves, et la réforme des tarifs douaniers en vue d'intensifier les échanges avec ces pays.

D'autre part, le Conseil des ministres a décidé d'apporter des modifications au régime des échanges avec les pays arabes en vue de développer le commerce avec ces contrées.

EXPORTATION DE 200.000 TONNES DE DATTES

En vue de développer l'industrie des conserves des dattes, une direction spéciale a été créée au ministère de l'Agriculture et sa tâche principale est d'entreprendre une vaste propagande à l'étranger.

D'autre part, en raison du succès grandissant obtenu par les dattes irakiennes, les exportations ont chiffré l'année dernière, 200.000 tonnes, (chiffre record). Des améliorations importantes seront apportées à cette industrie qui constitue une des ressources principales du pays.

Turquie

LA PRODUCTION DU SUCRE

On apprend que la production de sucre ne sera pas cette année inférieure à celle de l'année précédente et que certains stocks pourraient donc être disponibles pour l'exportation.

Irak

LES ECHANGES AVEC LES PAYS ARABES

Une mission est partie pour le Pakistan et l'Indoustan, négocier le placement d'un im-

LAURIOL

Le savon de la jeunesse au parfum du Printemps

LAURIOL LE SAVON DE LA JEUNESSE

LA SITUATION ECONOMIQUE ET LE PROBLEME DE

par FRANÇ

LA Chambre de Commerce Internationale a publié il y a quelque temps un rapport sur les répercussions économiques de la situation allemande. Elle y indique les mesures propres "à relever et favoriser une économie européenne indispensable à la reconstruction du monde et à une paix solide". On peut mesurer ainsi l'ampleur du projet et les difficultés que l'avenir pourrait réserver s'il n'était pas en mesure de répondre aux espoirs qui ont été mis en lui. Il ne s'agit en effet rien moins que de ressusciter un certain potentiel économique allemand sans laisser pourtant à ce pays la possibilité de provoquer un nouveau conflit. Le problème est donc extrêmement délicat à résoudre, et les solutions préconisées doivent être examinées de très près. La Chambre de Commerce Internationale souligne les inconvénients provoqués par le déficit de l'économie allemande et propose un certain nombre de solutions.

La défaite de l'Allemagne a d'abord arrêté presque entièrement le courant de ses échanges extérieurs. Voici le tableau de la part du commerce allemand dans le commerce européen en 1938.

Part de l'Allemagne dans le commerce extérieur de l'Europe en 1938 (en 0/0 du commerce extérieur total)

	Importations	Exportations
Bulgarie	46,7	51,5
Grèce	29	38,9
Danemark	24,6	18,2
Italie	23,6	16,6
Suède	23,1	17,7
Suisse	23,1	15,6
Pays-Bas	21,3	14,8
Tchécoslovaquie	18,8	13,8
Norvège	16,7	15,5
Belgique et Luxembourg	11,6	12,4
France	6,8	6,7
Grande-Bretagne	3,3	5,1

LES EXPORTATIONS

Du côté des exportations, il faut remarquer que le plein effet de leur disparition ne se fera sentir que plus tard. Actuellement industriels et agriculteurs n'ont aucune peine à placer leurs marchandises ailleurs. Mais le marché ne restera pas toujours à la vente, et on peut prévoir qu'il deviendra difficile un jour de trouver de nouveaux débouchés. Il ne faut toutefois pas surestimer la portée de cet argument. Tout d'abord les pays d'Europe Centrale ont institué chez eux le système de la planification économique: leur production est essentiellement dirigée vers la satisfaction des besoins intérieurs. Toute production qui n'est pas utile aux besoins nationaux ou qui ne peut être échangée à l'extérieur peut être supprimée. De plus, la Tchécoslovaquie possède, en plus petit, une structure industrielle analogue à celle de l'Allemagne, et elle aspire à la remplacer auprès des nations voisines. Des accords commerciaux portant sur plusieurs années ont déjà été conclus entre plusieurs pays d'Europe Centrale et notamment entre le triangle Pologne-Tchécoslovaquie-Yougoslavie. La Bulgarie et la Hongrie doivent s'intégrer dans ce système. L'Europe Centrale se replie sur elle-même et regarde à l'Est.

Il ne faut pas oublier encore que la France et la Grande-Bretagne sont des fournisseurs traditionnels de ces pays et qu'elles ne demandent qu'à reprendre la place qu'elles occupaient avant d'être évincées par l'Allemagne. Elles accueilleront évidemment en échange les produits de ces pays. On peut donc affirmer que tout le bloc des pays centraux ne souffre aucunement de la disparition de l'Allemagne en tant qu'unité industrielle. La Suède regarde aussi vers l'Est et son industrie doit travailler pour l'URSS pendant plusieurs années; on sait qu'elle a accordé à ce pays un crédit énorme d'un milliard de couronnes. Pour la Grèce, le Danemark et l'Italie, ces pays sont déjà intégrés dans l'orbite anglo-saxon où leurs produits pourront trouver un certain écoulement. L'Italie cependant a besoin du charbon allemand et devra entretenir avec le Reich un minimum de relations extérieures, c'est bien certain. Quant aux grands pays industriels comme la France et la Grande-Bretagne, ils ont un intérêt évident, au point de vue strictement commercial à multiplier leurs échanges avec l'Allemagne; la France notamment éprouve un in-

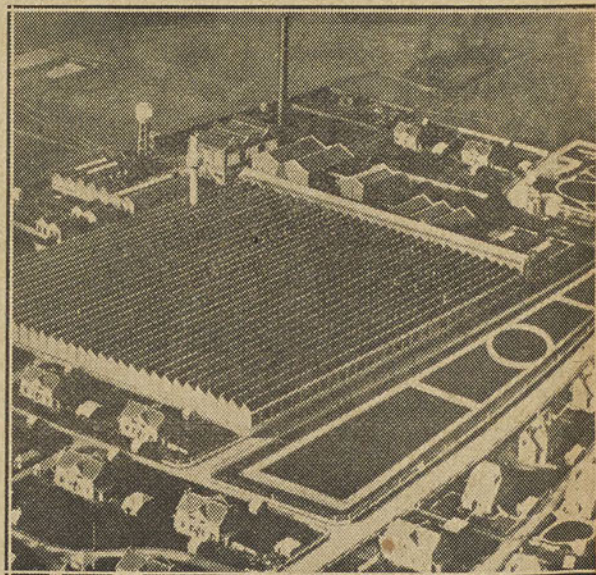
tense besoin du charbon de la Ruhr. Il lui en faudrait au minimum 1 million de tonnes par mois.

LES FOURNISSEURS DE L'ALLEMAGNE

Pour faire le tour complet de la situation, il faut aussi noter que certaines installations ont été faites dans certains pays en vue du commerce avec l'Allemagne et elles ne peuvent être détournées de certains usages sans qu'il en résulte une perte économique importante. C'est le cas notamment des ports hollandais et belges. Si le commerce avec l'Allemagne disparaît, ces installations deviendront en partie inutiles. De même, les Suisses enregistrent une perte sèche du fait de l'arrêt de leurs transactions d'assurances avec l'Allemagne, et les Pays-Bas n'ont pas réussi à trouver des marchés satisfaisants pour leurs légumes de semi-luxe. Les négligés. Si un pays est moins prospère par suite de l'arrêt de son commerce avec l'Allemagne, il devient un plus mauvais marché pour les biens et services d'autres pays.

L'INDUSTRIE DES TE

Depuis 1890, date à laquelle le Comte de Chardonnet fonda à Besançon la première usine de textiles artificiels du monde, l'industrie des fibres artificielles n'a cessé de prendre dans le monde une énorme extension.



Vue générale d'un important groupe d'usines productrices de textiles artificiels aux environs de Lyon.

L'industrie française des textiles artificiels emploie près de 16.000 ouvriers dans 27 grandes usines modernes qui sont groupées soit autour de Lyon, pays de l'industrie de la soie et des tissus de luxe, soit dans la région parisienne, soit dans le Nord de la France où se trouvent également les grands centres lainiers et cotonniers.

DE L'ALLEMAGNE

LA PROSPERITE EUROPEENNE

S CORONAT

La perte de l'Allemagne comme fournisseur de produits finis a eu aussi de sérieuses répercussions. Le rapport de la Chambre de Commerce cite le cas des Pays-Bas qui dépendaient en grande partie de l'Allemagne pour leurs achats de machines et de machines-outils, de la Suède qui a eu beaucoup de mal à remplacer ses fournisseurs d'équipement mécanique, de textiles, de produits chimiques et d'équipement électrique, de la Suisse qui a du remplacer nombre d'importations allemandes par une production intérieure dont les prix de revient sont élevés.

A la vérité, tous ces arguments ne sont pas très convainquants, car dans une très large mesure et sauf quelques cas exceptionnels touchant notamment le charbon, la plupart des pays se passent assez facilement de l'économie allemande. Mais ce qui est plus grave, c'est l'incapacité dans laquelle se trouvent les zones britannique et américaine de subvenir à tous leurs besoins. Pour éviter la famine, les importations de denrées alimentaires dans ces zones s'élèveront à 550 millions de dollars pour la seule année 1947.

Il faut évidemment donner au pays la possibilité de payer ces importations. C'est pourquoi, il est de l'intérêt du reste du monde que le commerce allemand reprenne dans une proportion suffisante pour permettre à l'Allemagne de payer ses importations indispensables et de satisfaire aux demandes d'exportations de produits allemands que formulent certains pays. Dans ce but, la Chambre de Commerce préconise encore la levée du contrôle bre de recommandations, dans l'ensemble parfaitement valables.

RECOMMANDATIONS

1 — Il est nécessaire de stimuler l'activité des travailleurs et des employeurs allemands. Pour cela, un certain nombre de mesures doivent être appliquées. Il faut étendre tout d'abord le système des rations familiales variables avec le rendement et le genre de travail fourni par le principal salarié. Il faut relever progressivement les rations normales. Il faut attribuer aux travailleurs de plus grandes quantités de biens de consommation provenant de la production intérieure et de certaines importations limitées, choisies soigneusement, ces biens étant répartis de manière à stimuler au maximum un accroissement de la production. Il faut éviter l'inflation en réduisant par une réforme monétaire le volume actuel de la monnaie en circulation. La Chambre de Commerce préconise encore "la levée du contrôle des prix pour les produits qui ne sont pas de première nécessité et l'ajustement progressif des prix des produits contrôlés en vue de supprimer finalement les contrôles et de rendre l'activité commerciale allemande rémunératrice". Cette mesure est à notre avis tout-à-fait utopique. L'Allemagne est entrée dans une phase de pénurie aiguë et tant que celle-ci subsistera la suppression des contrôles aboutirait à une situation intenable pour les salariés et à une nouvelle expérience 1923.

2. — Il faudrait dès maintenant une date limite pour achever les affectations d'outillage et de matériel allemand au titre des réparations, y compris le transfert du matériel en excédent. Le matériel non affecté aux réparations serait alors définitivement libéré de toute mesure de transfert.

3 — La Chambre de Commerce demande que l'on rende à l'entreprise privée la gestion des industries lourdes, mais que les Alliés conservent le contrôle de leur direction. Nous ferons remarquer à ce sujet que les magnats de la grosse industrie sont directement responsables de l'aventure hitlérienne et qu'il serait fort dangereux de leur restituer les moyens de recommencer. La nationalisation de l'industrie lourde allemande s'impose.

4 — Il est indispensable d'accroître la production charbonnière. Aussi la production doit-elle être stimulée notamment par l'emploi dans les mines du plus grand nombre possible de prisonniers de guerre rapatriés, par l'octroi de priorités pour la fabrication et d'autorisations d'importer les machines et pièces nécessaires à l'équipement, et par une étroite coopération entre les administrations minières britannique et française.

5 — Il faut simplifier le contrôle des exportations allemandes: les contacts directs entre acheteurs étrangers et hommes d'affaires allemands doivent être facilités.

6 — L'investissement de nouveaux capitaux étrangers dans des sociétés allemandes pourrait constituer une aide précieuse pour le relèvement de l'Allemagne et contribuer à réduire la charge qui incombe aux puissances occupantes.

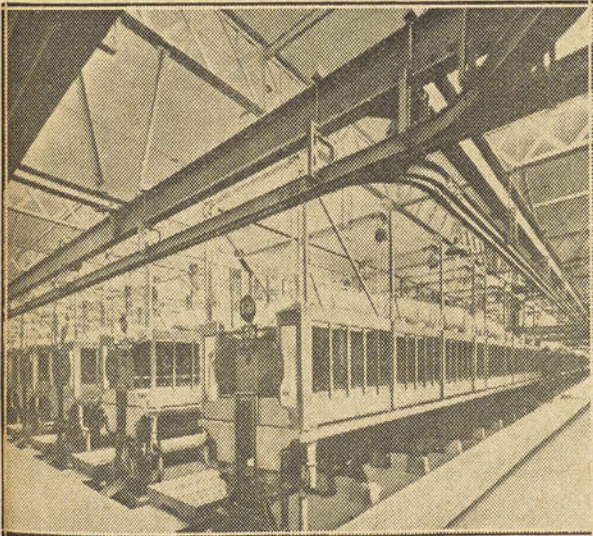
7 — Il importe de réduire au minimum le nombre de fonctionnaires.

8 — Il faut augmenter les attributions de matières premières aux fabrications pour l'exportation. Il faut garantir le remplacement des matières premières utilisées dans les fabrications pour l'exportation et permettre qu'un pourcentage du produit de l'exportation soit mis à la disposition de l'industriel allemand en vue du renouvellement de ses stocks de matières premières.

Dans l'ensemble, et sous les réserves que nous avons formulées, le plan de la Chambre de Commerce Internationale permettrait certainement, s'il était appliqué, d'améliorer la situation de l'économie allemande et de renforcer une partie du commerce extérieur européen.

XTILES ARTIFICIELS

Dans le monde entier la production de textiles artificiels a subi une très forte augmentation due à la naissance de nouveaux besoins du fait de la guerre. D'autre part, les fibres artificielles sont devenues indispensables dans les emplois vestimentaires très nombreux.



Une impressionnante photographie d'intérieur d'usine

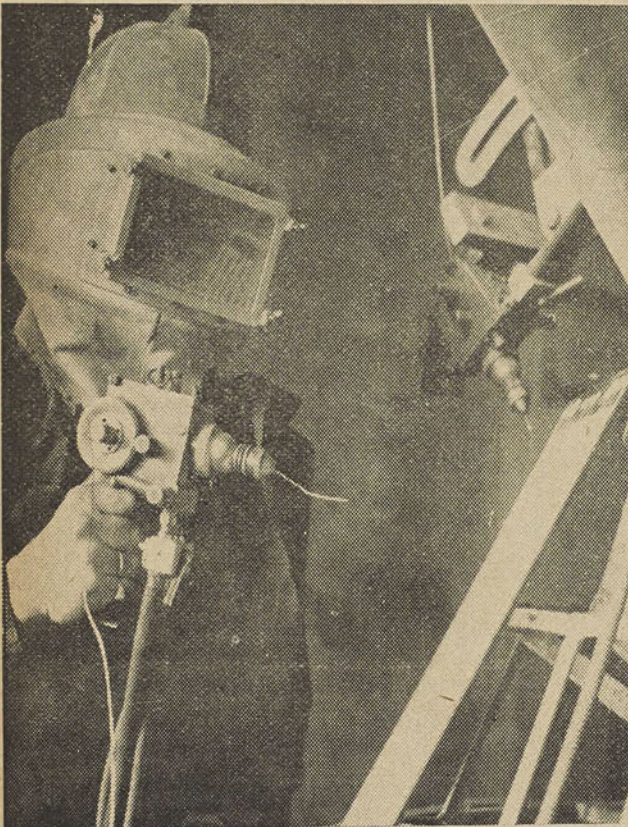
Si à l'heure actuelle la production effective de textiles artificiels n'est pas plus forte, cela tient surtout aux difficultés d'approvisionnement en matières premières mais ces difficultés sont passagères et on peut prévoir, maintenant que la production reprendra bientôt sur une échelle normale, ce qui permettra, une fois les besoins français les plus impérieux satisfaits, de reprendre sur les marchés étrangers la lutte pour les prix et la qualité sur le succès de laquelle en compte fermement en France.

LA VERRERIE FRANÇAISE

LES arts de la verrerie remontent à de très vieilles techniques industrielles pratiquées en France, au moins dès le début de l'ère chrétienne et qu'une évolution curieuse amenées progressivement au stade de la grande, et même de la très grande industrie.

L'analogie est frappante entre ce développement et celui de cet autre art du feu, frère jumeau de l'art du verrier, qu'est le travail du fer. On remarquera même que, si la technique des gentilshommes verriers et "souffleurs", a conservé pendant de longs siècles et, plus encore que celle des maîtres de forges, le mystère et le prestige de ses tours de main et secrets de fabrication, héritage d'un vieil égotisme corporatif, l'art du verre, plus tôt que la sidérurgie, s'orienta vers la concentration et la mécanisation de la fabrication.

Le rôle de précurseur a été dévolu ici à la fabrication des glaces par le procédé de la coulée qui, dès avant la fin du XVII^e siècle, provoqua la création de la Manufacture royale de glaces de Saint-Gobain. Cette puissante société en même temps qu'elle ne cessait de perfectionner la qualité de ses produits, a aussi donné, dès le milieu du XIX^e siècle, l'exemple d'une politique de concentration par les fusions ou les accords intervenus entre elle et les glacières rivales de Saint-Quirin, Cirey et Montluçon, sans parler de ses filiales à l'étranger, — notamment en Belgique, Hollande et Allemagne. Plus récemment, Saint-Gobain prit également la tête du mouvement d'intégration verticale dans le développement de la grande industrie chimique du nord et de l'Est (usine de Wasquehal et de Dunkerque, de Chauny dans l'Aisne, soudière de la Meurthe à Varangéville).



Un ouvrier métallisant une plaque de verre.

La répartition actuelle sur le territoire français des usines qui relèvent de l'industrie du verre conserve encore le souvenir assez net des étapes qui ont jalonné cette remarquable évolution. Les fours des anciens verriers ont affectonné les régions forestières, tout particulièrement les grandes forêts du nord-Ouest et du nord-Est de la France, dont l'extension sur des sols en général sablonneux associait ainsi deux des principales matières requises pour leur alimentation. Si la tradition de la verrerie n'a pas complètement disparu de la Normandie, où elle a

été jadis prospère et où la verrerie à la main (pour le flaconnage) reste une spécialité de la vallée de l'Oise et de ses affluents au nord de Paris (Creil, Soissons, Saint-Gobain), et dans la région lorraine.

MAIS, dès le milieu du XVIII^e siècle, (alors que les forges catalanes au bois devaient se maintenir encore près d'un siècle) l'emploi du charbon de terre attira les verreries au voisinage des mines. Les grands établissements de la région du Nord, ceux de l'Est et du Sud du Massif Central (Epinac, Carmaux, Albi, dont la verrerie coopérative eut son heure de célébrité), se fixèrent près des bassins houillers. Les progrès techniques plus récents, qui ont doté les grandes verreries de fours à bassin avec dispositif de régénération de la chaleur et amené la substitution du chauffage au gaz à l'emploi direct de la houille ont encore accentué la dépendance de l'industrie du verre par rapport aux grandes régions de production industrielle équipée en cokeries. La fabrication du verre à vitres fixa dès le début du présent siècle, son centre principal dans la région du Nord (Aniche, Escaut-pont, Fresnes-Marchienne, Bruay, etc...) où elle occupait 2.800 ouvriers. La région de Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Givors, à proximité de Lyon, est un second centre. La cristallerie, dont la technique ne s'est développée qu'au début du XIX^e siècle et sous la Restauration, s'installa d'emblée dans les grandes usines vosgiennes de Bacarat et de Saint-Louis. La verrerie de Nancy, organisée en 1875 par les frères Daum, s'est orientée dès l'origine vers la production artistique.

Il faut ajouter que l'essor et la diffusion de la fabrication du verre dans un pays comme la France ne se concevaient pas si l'on ne tenait compte de l'importance toujours plus grande du commerce des boissons de nature diverse: vins: liqueurs, bière, eaux minérales. La demande, qui était avant la guerre de 400 millions d'unités par an (pour maintien d'un stock évalué à deux milliards) plaçait la fabrication des bouteilles au premier rang des industries du verre et explique la localisation d'une partie de cette production près des principaux centres d'utilisation (à Bordeaux, Dijon, ou dans la périphérie de la Champagne) ou encore, pour l'expédition des eaux minérales, dans le bassin de la Haute-Loire (Saint-Galmier). Deux groupes puissants, dont l'un dirigé par Saint-Gobain se partagent le contrôle de la fabrication et de la vente des bouteilles.

L'INDUSTRIE de la verrerie, qui a longtemps exigé de ses ouvriers une dextérité artisanale peu commune, offre, en effet, cette particularité que, si ses origines et quelques-unes de ses applications la classent parmi les industries de luxe, la matière qu'elle a maîtrisée et diversifiée presque à l'infini a pris place, depuis trente ou quarante ans surtout, parmi les matériaux essentiels à l'aménagement de la vie moderne. Dans la fabrication des vitres et aussi dans le façonnage du verre creux, les anciens et merveilleux procédés du soufflage à la canne ont fait place à une machinerie non moins merveilleuse, généralement d'origine américaine. Cette substitution, condition d'une production massive, a permis une véritable révolution dans l'aménagement des intérieurs et l'aspect des édifices et des magasins, rendu possible l'essor de l'éclairage électrique, multiplié les emplois du verre dans l'optique et l'outillage de précision, en attendant que se généralise l'usage des fils et fibres de verre (dont il a été produit en 1946 trois millions et demi de tonnes). L'énorme destruction et l'énorme consommation de verres et de récipients de verre pendant la guerre et la pénurie qui s'en est suivie ont rendu plus sensible l'importance de cet aspect de la civilisation moderne.

LA capacité de la verrerie française se mesure au fait qu'elle a pu, au cours des deux dernières années, satisfaire dans une mesure importante, à ces besoins exceptionnels et qu'elle est l'une des rares industries dont le niveau de production atteint et même dépassa, dès l'année 1947 celui de 1938: la production du verre plat et du verre à vitre équivalait, en effet, (avec 18.000 tonnes, en mars 1947) à plus de deux fois la production mensuelle moyenne de 1938. Dans la verrerie creuse, le niveau de 1938, soit 32.000 tonnes par mois, était rejoint et même légèrement dépassé. Il faut remarquer de plus que la capacité de production n'a été utilisée que dans la proportion de 2/3 environ, la raison essentielle étant la faiblesse du contingent de charbon alloué (30.000 tonnes par mois pour une fabrication de 50.000 tonnes environ de verre). Le maintien ou le développement de la production paraît donc nécessiter des transformations d'outillage, pour l'utilisation du mazout, par exemple.

La verrerie française occupe environ 30.000 ouvriers dont un peu plus de moitié dans la verrerie à la main. Celle-ci conserve son importance pour les produits de qualité, c'est-à-dire à la fois la verrerie de luxe et la verrerie de précision. L'exportation en 1946 a porté pour l'ensemble de la verrerie sur 26.000 tonnes à l'étranger et 15.000 aux territoires d'outre-mer.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

L'AIDE DES ETATS-UNIS A L'ETRANGER DEPUIS LA GUERRE S'ELEVE A 20 MILLIARDS DE DOLLARS

Durant les deux premières années d'après-guerre, les Etats-Unis ont consacré aux secours à l'étranger et au relèvement des nations étrangères une somme totale de 20.000.000.000 de dollars, sous forme de dons qu'ils ont effectués et de prêts qu'ils se sont engagés à consentir.

Les dons purs et simples aux peuples accablés d'Europe d'Asie et d'Afrique, s'élèvent maintenant à 7.215.000 de dollars. Sur ce chiffre, les particuliers et les oeuvres ont donné 1.500.000 000 de dollars, sous forme de colis et d'argent. Les principaux bénéficiaires de ces dons ont été les pays de l'Europe méridionale et orientale. L'Europe occidentale vient ensuite, puis l'Asie en troisième lieu.

Les prêts représentent 12.871.000.000 de dollars du chiffre total. Ils ont été consentis, généralement, pour une période de 20 à 30 ans. Ils portent intérêt de 2 à 3,5 0/0. La Grande-Bretagne et la France ont été principaux emprunteurs.

UN NOUVEAU PRET AMERICAIN A LA GRANDE-BRETAGNE ?

On apprend de bonne source qu'un important accord financier anglo-américain serait annoncé bientôt à Londres, et prévoirait une ouverture à la Grande-Bretagne d'un crédit commercial de 75 millions de livres, destinés à l'achat de vivres et à l'accroissement des ventes.

POUR LA PROROGATION DES CONTROLES SUR L'EXPORTATION AMERICAINE

Le comité présidentiel pour l'aide à l'étranger a recommandé l'extension des contrôles sur l'exportation des Etats-Unis au delà de la date fixée pour leur expiration soit le 1er mars.

L'extension des contrôles serait nécessaire comme partie intégrante du programme d'aide américaine à l'étranger dans le cadre du Plan Marshall. Une réunion au Congrès serait requise à cet effet.

LA RECOLTE DU COTON AUX ETATS-UNIS

Les prévisions officielles de la récolte du coton, inférieures aux prévisions précédentes, ont motivé une vague d'achats à terme et les cours ont haussé de deux dollars. Se basant sur le rapport gouvernemental les opérateurs escomptent que la position statistique demeurera serrée cette saison, étant donné que le report du 1er août était moindre depuis la saison 1928/29. Au cas où la consommation et les exportations fléchiraient légèrement, les opérateurs envisagent la possibilité que le report de fin de saison pourrait atteindre trois millions de balles.

DEFICIT DANS LA PRODUCTION DE L'OR EN AFRIQUE DU SUD

L'on a annoncé de Johannesburg le 23 septembre qu'à la suite du recul causé par la grève du début de l'année la production de l'or du Transvaal pour 1947 était déjà inférieure de 700.000 onces à celle des huit premiers mois de 1946. A la fin du mois d'août 1946, la production de l'or était de 7.964.000 onces tandis que le chiffre de cette année pour la même période ne s'élevait qu'à 7.252.409 onces.

Les frais d'exploitation avaient également augmenté de 25 sh. 4 p. par tonne de minerai à 26 sh. 10 p., ce qui augmenta le coût de la production de l'or de 125 sh. 10 p. l'once à 135 sh. 6 p.

LES AVOIRS EN DOLLARS DES PAYS ETRANGERS

M. Gilbert Ward, vice-président de la "National City Bank" de New-York a évalué à un chiffre légèrement supérieur à 9 milliards de dollars les avoirs en devises étrangères et les crédits appartenant aux pays d'Europe occidentale

Ces avoirs comprendraient 6 milliards de dollars or et 2,2 milliards de valeurs américaines. Les avoirs en dollars thésaurisés à l'étranger oscillent entre un et trois milliards de dollars.

LE PLACEMENT INTERNATIONAL PRIVE JOUE UN ROLE DE PREMIER PLAN DANS LA RECONSTRUCTION ECONOMIQUE D'APRES-GUERRE

Le rôle que pourraient jouer les investissements privés américains dans le relèvement de l'Europe occidentale a été mis en lumière par le rapport du comité de la coopération économique européenne groupant les seize nations réunies récemment à Paris, et qui exprime l'espoir qu'une partie de leur déficit commercial avec le continent américain peut être balancé par des placements privés aussi bien que par des prêts de la Banque Internationale et d'autres opérations de crédit.

Le fait est, naturellement, que les placements internationaux privés ont été très loin d'aider au relèvement mondial. Malgré le grand besoin à l'étranger de capitaux privés américains, les investisseurs américains n'ont pas considéré que le climat était favorable à des placements internationaux.

En dépit de ce que le marché américain est la plus grande source de revenus pour le capital américain, seuls deux pays européens, la Norvège et la Hollande ont déversé des titres dans ce marché depuis la fin de la guerre.

DESARROI CHEZ LES EXPORTATEURS TURCS

L'interdiction des exportations contre sterling a causé un profond désarroi dans les milieux commerciaux turcs, en particulier chez les exportateurs de la région de Smyrne. On sait en effet que la saison d'exportation pour les figues et le raisin sec de cette région bat son plein et les exportateurs se demandent avec une vive inquiétude de qu'advient de ces produits, dont les principaux acheteurs ont toujours été la Grande-Bretagne, et les pays de la zone du sterling.

L'exportation contre dollars semble à l'heure présente extrêmement difficile et on fait remarquer que les figues sont des denrées périssables qui ne pourraient supporter une longue période d'attente. Les exportateurs espèrent donc que les conversations turco-anglaises qui viennent de commencer à Ankara entre le gouvernement turc et le représentant du ministère anglais des Finances, M. Sommerville Smith, ne se prolongeront pas et aboutiront rapidement à des résultats positifs.

TRAITE DE COMMERCE BULGARO-PALESTINIEN

Un traité de commerce bulgaro-palestinien a été signé à Sofia. Les échanges entre les deux pays se feront sur la base de compensation et seront réglés en livres sterling.

La Bulgarie fournira de l'antracite, du bois de construction, des pulpes de fruits, et obtiendra des textiles, des médicaments, des produits pharmaceutiques, des articles en caoutchouc et du matériel électrique.

ING. GABRIEL ROGOJAN
 EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
 POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
 3, RUE EL-CHEIFEIN • TEL 52187 • LE CAIRE

Dans l'économie italienne

UN EXCEDENT DE MAIN D'ŒUVRE DE DEUX MILLIONS

Dans le rapport pour Washington, du comité pour la main d'œuvre (plan Marshall) sera inclus un plan pour l'émigration contrôlée des pays ayant un excédent de main d'œuvre. Les 16 nations représentées à la Conférence ont besoin d'environ 677 mille ouvriers que l'on espère obtenir de pays où existe un problème du chômage. Les ouvriers spécialisés nécessaires sont au nombre de 175.000; mais il en existe seulement 100.000 disponibles. Le Comité a décidé de réunir à Rome en janvier 1948 une nouvelle conférence des pays intéressés.

L'un des problèmes les plus graves relatifs à la main-d'œuvre européenne est le manque d'ouvriers disposés à descendre dans les mines. A cet égard on prévoit un transfert de 60 mille ouvriers.

Certains pays ont déjà préparé leurs plans d'émigration. L'Italie, par exemple qui a un excédent de 1.995.000 ouvriers se propose d'en envoyer 120.000 en Autriche, Belgique, Grande-Bretagne, Tchécoslovaquie et Suède dans les prochains 18 mois.

FOIRE INTERNATIONALE DU VIN

Sur l'initiative de l'association provinciale des agriculteurs et du consortium provincial de la

viticulture, la Première Foire Internationale du vin est entraînée d'être organisée à Lecce du 11 au 23 novembre. La manifestation sera réalisée en collaboration avec toutes les maisons de commerce, institutions et organismes intéressés et particulièrement avec la Chambre de Commerce et l'Union Italienne des Vins.

UN NOUVEAU TRAITE D'ECONOMIE POLITIQUE

Les éditions Cedam de Padoue viennent de faire paraître deux volumes de "Politique Economique et Financière" qui constituent l'œuvre la plus récente en politique économique et financière du titulaire de cette matière à l'université de Rome, Oddone Fantini.

L'auteur qui est également président de l'Institut Central des Banques populaires d'Italie a su efficacement adjoindre à la théorie, l'expérience qui lui vient de plusieurs années de contacts avec la vie pratique et, particulièrement, avec les problèmes bancaires et monétaires; en sorte que cette publication est non seulement utile aux étudiants, auquel elle est plus spécialement destinée, mais aussi à ceux qui s'intéressent aux problèmes économiques, en général et aux hommes d'affaires.

Le premier volume traite spécialement de la politique économique du travail, de la politique économique commerciale et internationale et de la politique des transports; le second volume traite de la politique monétaire, celle de l'épargne, la politique du crédit, celle bancaire, la politique financière et celle des conjonctures.

Sur plusieurs arguments l'auteur exprime des idées personnelles et originales, spécialement en matière de politique des prix, des salaires et du crédit.

De très riches actes bibliographiques confèrent encore plus d'intérêt à ces deux volumes qui représentent ce qui existe aujourd'hui de plus "up to date" dans la matière.

LA CIRCULATION MONETAIRE

L'Agence Economique et Financière communique les derniers chiffres concernant la circulation monétaire italienne au mois dernier comme suit: Billets de la Banque d'Italie: 561 milliards 147 millions.

Am-lires : 73 milliards 731 millions.

Billets d'Etat: 7 milliards 348 millions.

Total de la circulation: 642 milliards 226 millions.

L'accord italo-yougoslave.

PROROGÉ DE CINQ ANS

Le traité commercial italo-yougoslave signé en novembre dernier doit échoir bientôt; mais on s'attend à ce qu'il soit renouvelé les résultats obtenus grâce à lui ayant été excellents.

Les échanges effectués entre les deux pays, en effet, ont été jugés suffisamment favorables pour que l'accord soit prorogé pour une durée de 5 ans. La procédure suivie jusqu'à présent était des plus simples: les paiements se faisaient en liras italiennes qui, déposées à la Banque d'Italie constituaient un fonds dans lequel les importateurs yougoslaves puisaient pour leurs achats assez rapidement pour faciliter le commerce.

Les principales marchandises importées de Yougoslavie sont le charbon, le bois, le bauxite, le ciment, certaines denrées alimentaires parmi lesquelles les oeufs, les volailles et la viande. Parmi les marchandises italiennes exportées en Yougoslavie l'on compte principalement des machines et du matériel technique, des autos de tous genres, des fils de laine et de coton.

Le prochain accord sera probablement en tous points semblable au précédent et prévoit des échanges pour un total de 150 millions de dollars.

LA SITUATION EN ITALIE

L'ensemble de l'économie italienne présente un aspect sérieux qui est d'ailleurs le prototype de l'après-guerre. Devant tout d'abord affronter les problèmes présentant un caractère d'urgence nationale, les plus gros efforts ont été fournis pour réorganiser les transports sous toutes leurs formes et les industries clés.

Les autres branches de l'économie souffrent encore d'une espèce de paralysie, les échanges internationaux n'étant plus ce qu'ils étaient et, d'autre part, le budget de l'Italien moyen étant assez restreint au marché pour certains produits courants ne peut être alimenté.

Il n'existe pas, par exemple, de produits de mauvaise qualité le consommateur italien achète de la bonne marchandise, un exemple frappant sont les petites bouteilles de vermouth qui contiennent une seule portion et les confiseries qui vendent des bouts de chocolat d'un format plus que réduit.

La Bière STELLA

PASTEURISÉE

est une boisson
saine et
hygiénique
recommandable
en temps
d'épidémie

LIBEREZ VOTRE FOIE

avec

PILULETTES POUR LE FOIE
"KIRBY"
Kirby's Little Liver Pills

PILULETTES KIRBY

40 Pilulettes pour F 5

LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le 13 Septembre 1947.

BLE

- ☒ Sur les marchés américains, les achats de céréales de la nouvelle récolte, effectués par le gouvernement et par le commerce, sont toujours aussi importants, achats motivés naturellement par l'insuffisance des récoltes européennes. Le 3 septembre, le blé et les autres céréales ont atteint les plus hauts cours pour la campagne.
- ☒ Les dernières indications reçues du Canada confirment la faiblesse de la récolte de blé de cette année. La dernière estimation officielle chiffre la récolte à 338 millions de boisseaux, contre 350 millions, évaluation précédente, et contre 400 millions de boisseaux pour la récolte de 1946.
- ☒ La récolte australienne de blé marque cette année un fort redressement. Elle atteindra un niveau record. Un tonnage important sera réservé au ravitaillement de l'Extrême-Orient.
- ☒ La Grande-Bretagne a sensiblement restreint ses achats de blé sur les marchés américains, reportant ses demandes sur le Canada.

CAFE

- ☒ Les cours du café sur les marchés brésiliens se sont encore raffermis, à la suite d'importants achats des Etats-Unis, dont les demandes ne se ralentissent pas.
- ☒ Au Brésil, la qualité du café de la nouvelle récolte serait affectée par les conséquences des pluies excessives qui ont sévi dans plusieurs provinces.
- ☒ La campagne 1946-1947 de café de l'Oubangui s'est élevée à 3.500 tonnes. La campagne 1947-1948 est estimée devoir atteindre 4.000 t.

CHOCOLAT

- ☒ La première tonne d'un succédané de chocolat, à base de graines de courgettes, de sucre et d'huile d'olive, a été distribuée aux enfants de Graz (zone britannique d'Autriche).

MAIS

- ☒ Il a été révélé aux Etats-Unis que plus des neuf dixièmes des positions à terme sur le maïs au marché de Chicago étaient, au 30 juin 1947, de caractère spéculatif. Cependant, les milieux spécialisés considèrent que la hausse des cours est due à l'ampleur des demandes pour compte européen et aux perspectives défavorables de la prochaine récolte américaine de maïs.
- ☒ L'insuffisance de la récolte de maïs des Etats-Unis imposera dès le mois d'octobre une réduction des exportations à destination de l'Europe.
- ☒ Sur les marchés américains, le maïs a atteint le 3 septembre le cours record de tout le temps.

RIZ

- ☒ Les besoins et les disponibilités présumés des pays d'Extrême-Orient pour 1950-51 s'établiraient de la façon suivante :
Disponibilités : Birmanie, 2,75 millions de tonnes de paddy, riz et dérivés; Siam, 1 million de t. de paddy, riz et dérivés; Indochine, 0,75 million de t. de riz blanc
Besoins (en millions de tonnes de riz blanc) : Japon, 2; Indes, 2,5; Chine, 1; Malaisie, 1; Ceylan, 0,25; Indonésie, 0,80; Philippines, 0,60
Pour la Corée, la production correspondra sensiblement aux besoins du pays.
- De cette récapitulation, il ressort donc, pour l'ensemble des pays d'Extrême-Orient, un déficit total de 3.650.000 tonnes de riz.
- ☒ La F.A.O. (Food and Agriculture Organisation) prévoit un déficit de 4.000.000 de tonnes pour 1948. Le surplus exportable dans le monde n'atteindra que 2.500.000 tonnes, alors que les besoins en riz importé des pays déficitaires atteignent 6.500.000 tonnes.

Les délégués à la conférence de l'I.E.F.C. insistent sur les menaces de famine qui pèsent sur l'Asie et la nécessité de diminuer encore les maigres rations d'Europe. Le délégué chinois a précisé que cette année la récolte de riz en Chine est particulièrement mauvaise et obligera à importer l'année prochaine 800.000 tonnes de céréales.

Le délégué hindou a lancé un pressant appel au Canada qui pourrait, par de substantiels envois de froment, redresser la "situation désespérée" de l'Inde.

- ☒ D'après une déclaration du ministre du Commerce du Siam, de nouvelles mesures seront prises pour renforcer le contrôle

du riz et pour empêcher le stockage clandestin et la contrebande.

La nouvelle réglementation porte sur les points suivants :

- 1.) Interdiction d'emploi du riz pour les pâtes alimentaires et comme farine et de toute manipulation des stocks sans une autorisation spéciale.
- 2.) Toute personne détenant plus de 500 kg. de paddy — riz ou gluant — doit en faire la déclaration aux services de l'Agriculture.
- 3.) Interdiction aux rizeries et agents commerciaux de déplacer leurs stocks sans une autorisation spéciale.
- 4.) Fixation d'un système de primes pour la dénonciation des infractions.

SUCRE

- ☒ La campagne sucrière de la Réunion, qui commence normalement au début d'août, avait été retardée, car les planteurs refusaient de couper leurs cannes avant d'être fixés sur les prix. Le préfet a décidé que le règlement provisoire des cannes de la campagne 1947 serait fait sur la base de 936 francs CFA par quintal de sucre. Les usines verseront aux planteurs 775 francs par tonne de cannes.

THE

- ☒ Les cours de thé à Colombo sont très soutenus et en hausse sur la semaine précédente. Les offres ont porté sur 2.250.000 lbs. Par ailleurs, la demande a été facilitée par l'amélioration de la qualité du thé de la saison. Les offres des enchères de la semaine prochaine ne porteront que sur 1.500.000 lbs.
- ☒ D'après une information officielle de source hollandaise, la plus grosse usine de thé du monde a été incendiée à Balimbinagan, au Sud de Medan (sur la côte de Sumatra).
- Au cours du mois de septembre, un tonnage important de thé : 20.000 tonnes, parviendra à Londres des ports de l'Inde et du Pakistan.

(Extrait des "Marchés Coloniaux").

BANQUE MISR

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

CAPITAL L.E. 1.000.000

Siège social: LE CAIRE — 151, Rue Emad El Dine.
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul.

Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne
Service de Coffres-Forts Privés

AGENCES EN EGYPTE:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:	
Mansoura:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Béni-Souef:	Beba, Chounet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, El-Kaoussia, Abou-Tig, Manfalout, Tima.
Sohag:	Nag Hamadi, Tahta, Guerga, El Baliana.



1/10/47 :

FROM SEA

W.R. Lindgren
Alan Core
Trevoze
Baron Geddes
Sparta
Clan Maclaren
Orduna
Ourania
Giert Forngensen
Bloomfield
Luge Maersk
Br. Rose
Alpharat

FROM CANAL

Tabaristan
Atalanta

2/10/47 :

FROM SEA

Neothauma
Olna
Prospector
Fouadieh
Glengarry
Naphtol
Neritina
Beecher Island
Benj Tay
Birhakim
Esso Glasgow
Emba
Amarapoorra
Clan Matheson

FROM CANAL

Forest
Mesaverde
Komminos
Hollybank
Edrodale

3/10/47 :

FROM SEA

Maron
Salvore
Elizabeth Fanigan
Sergio Laghi
Fulgor
Antonio
Taos Victory

FROM CANAL

C. of Sydney
Star of Egypt
Cape Canno
Iacovos
Dodecanese
California
Clavella
Settler
Wm. Graham
Dinbigshire
Dingledale
Br. Caution

4/10/47 :

FROM SEA

Steel Designer
Calais
Strathmore
Coryda
Elbrus
Sac No. 5
Orion

FROM CANAL

Laurent Meeus
Harold Dorset
Longren Victory
Illiria

5/10/47 :

FROM SEA

Janus
Hamland

Br. Destiny

Vav
Stentor
Achille Lauro
Esso Little Rock
Dunnatter Castle
Cadio
Rodos
Dolores
Phoenix
Emp. Pride
Br. Enterprise
Orville Harden
Ascania
Tide Water

FROM CANAL

Sunhurst
Forbes Road
Batissa
Br. Vigour
Clan Christo'm
Shedwan
Volendam
Emp. Windrush
Generaton
Aurora

6/10/47 :

FROM SEA

Bisham Hills
Manchuria
Br. Admiral
Esna
Wolf Mountain
Br. Tenacity
Sheaf Mead
Fort Stevens
Arameo
Nermund
Kolbjorg

FROM CANAL

Virginia
Andaman
Marine Snapper
Clan Forbis
Tanya
Tranquebar
Steel Ranger
Castalia
Naninia
Br. Patience

7/10/47 :

FROM SEA

Roybank
Serbistan
Little Bighorn
Esso Baboia
Br. Marquis
El Adem
Benj. M. Bristow
Br. Justice
Aegean Star
Artist
Briancon
Br. Ecrous

FROM CANAL

Fort. Nothingham
Wave Emperor
Trewellard
Herefordshire
Nagara
Oltera
Maroco
Alan Core
Al Sudan
Ima
G.C. Brovig
Esso Gorusmouth
Cotton Wood Creek
Brezza
Liburnia

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

DESTINATION	Bateau	Agent	Date
Freemantle (Australie) de Port Saïd	PARTIZANKA	L. Savon	fin octobre
Naples, Gènes, Marseille et USA	MARINE FLYER	American Eastern	17 octobre
Naples, Gènes, Marseille et USA	PRESIDENT MONROE	American Eastern	22 octobre
Bombay, Colombo, Madras, Rangoon et Calcutta	CAPE SAN DIEGO	American Eastern	11 octobre
Bombay, Colombo, Madras, Rangoon, et Calcutta	STEEL CHEMIST	American Eastern	19 octobre
Colombo	CAPE SAN MARTIN	American Eastern	25 octobre
Port Sudan, Massawa, Aden Djibouti	ARSALAN	Salah el Din, M. Amin	15 octobre
Benghazi, Tripoli, Malta	CARAGA	Salah el Din, M. Amin	11 octobre
Limassol, Beyrouth, Haifa, Port Saïd	TERPSICHORE	Xydia	1er novembre
Le Pirée, Marseille, Gènes	TERPSICHORE	XYdia	13 octobre
Palestine, Syrie, Malta, Espagne	BENICARLO	Carasso	19 octobre
Naples et Gènes	ARGENTINA	Adriatica	21 octobre
Naples et Gènes	G. BORSI	Adriatica	28 octobre
Tel. Aviv Haifa, Beyrouth	DIANA	Adriatica	29 octobre
Tel. Aviv Haifa, Beyrouth	ARGENTINA	Adriatica	16 octobre
Tel. Aviv Haifa, Beyrouth	G. BORSI	Adriatica	22 octobre
Brindisi, Trieste, Venise	DIANA	Adriatica	15 octobre
Bombay, Cochín, Colorado, Australie	MARIEKERK	Bianchi	12-13 octobre
Bombay, Tuticorin, Madras, Calcutta	LINDEKERK	Bianchi	12-13 octobre
Bombay	ISLAMI	Savon	27 octobre
Le Pirée, Gènes, Marseille	CYRENIA	Cottakis	23 octobre
Le Pirée, Gènes, Marseille	CORINTHIA	Cottakis	16 octobre

MARCHANDISES ARRIVEES A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Exhibitor", 30/9/47, de New-York :

130 Pes. Steel Plates

1 C/s Steel Valves
9 C/s Iron Pipe Flts
2 C/s Iron valves.

Par le s.s. "Glengarry" 2/10/47, de Londres :

2 Crates Dolls
2 C/s Wireless Apparatus
13 C/s Buckless
2 C/s Baking Powder
4 C/s Unmissed Banknote Torn.

4 C/s Marine Engine Spares
11 C/s Cinematograph equipment

1 C/s Printed Booklets
460 Crts. Printing Ink.
100 Crts. Permanganate of Potash.

1 C/s Druggists Sundries
199 C/s Flushing Cisterns
2 C/s Pine Sisal Rope
3 Crts. Dolls and Soft Toys
1 C/s Decorated Glass Mirrors.

Par le s.s. "Clan Maclaner", 2/10/47 :

4 C/s Cycles
2 Bdes Steel Bars
37 Bdes Steel Sheets

LA SEMAINE COTONNIERE

ESTIMATION DE LA RECOLTE.

La section de la Statistique et de l'Economie Agricole du Ministère de l'Agriculture a donné Lundi dernier sa première estimation de la récolte Egyptienne, comme suit:

	COTON NON EGRENE		COTON EGRENE	
	Total de la Récolte par Feddan Cantars	Moyenne de Rendement Cantars	TOTAL DE LA RECOLTE Cantars	MOYENNE RENDEMENT PAR FEDDAN Cantars
COTONS A LONGUE SOIE AU DESSUS				
DE 1" 3/8	1,383,000	3,62	1,472,000	3,85
Amoun-Karnak			dont	
Ménoufi-G.7			1,300,000	
Giza 23.			Karnak	
COTONS A SOIE LONGUE MOYENNE AU DESSUS				
DE 1" 1/4	98,000	4,33	114,000	5,03
Giza 30				
COTONS A SOIE MOYENNE AU DES.				
DE 1" 1/8	3,911,000	4,60	4,418,000	5,20
Ashmouni-Zagora.				
TOTAL	5,391,000	4,30	6,004,000	4,79
SCARTO			114,000	

Cette estimation a été quelque peu critiquée, les milieux cotonniers s'attendant en général à une plus grande récolte, mais à notre avis et comme nous le disions la semaine dernière, l'on avait perdu de vue que la récolte notamment dans la Béhéra, avait subi de très grands dégâts, et que toutes les cultures de Zagora avaient donné des résultats désastreux.

MARCHE DE MINET EL BASSAL.

Le Gouvernement a annulé pour l'instant toutes les enchères qui étaient annoncées la semaine dernière et qui mettaient en vente environ 7,000 balles de Karnak et 5,000 balles de Giza 7. De plus, le Gouvernement a annoncé qu'il ne vendrait pas ses stocks de Karnak avant le mois de Mars 1948, et qu'il se réservait d'étudier la vente des autres variétés.

Cette décision gouvernementale a eu un très heureux effet sur notre marché de disponible, et la demande timide en début de semaine alla en s'amplifiant, et le volume des ventes atteignit 12,646 balles contre 8,591 la semaine précédente. Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

Cette semaine	La semaine précédente.	
	Balles	
Longues soies		
Karnak	2,727	1,116
Giza 7	417	323
Ménoufi	1,046	1,166
Maarad	227	40
Malaki	59	13
Amoun	—	21
	4,476	2,680
Courtes Soies.		
Ashmouni	3,736	2,504
Zagora	5,276	3,206
Giza 30	158	109
	8,170	5,819
Mixte, Sékina etc. ...		92
Total des ventes		12,646 contre Balles: 8,591

KARNAK.

La demande fut un peu plus grande mais porta en majeure partie sur les très beaux cotons (FG/EXTRA et au dessus) qui, assez rares, sont très recherchés et payés jusqu'à Tall.56.— Il semble toutefois, que maintenant que la crainte de la mise sur le marché des cotons du Gouvernement est écartée, une demande plus soutenue est à prévoir.

Le GOOD fut échangé à Tall.46,25, le G/FG à Tall.47,25.— le FG à Tall.49, -/49,25, le FG/EXTRA à Tall. 53,- et l'EXTRA à Tall. 55,-/56,-.

MÉNOUFI.

La demande continue à être bonne sur cette variété, et tous les classements de FGF à FG/EXTRA sont recherchés.

Le FGF fut payé Tall.42,50 le FGF/G Tall.44,- le GOOD Tall. 45.- le G/FG Tall.46.- le FG Tall.47,50 et le FG/EX Tall.48,50.

GIZA 7.

La demande sur cette variété se limite pour le moment aux classements de G/FG à FG qui sont payés Tall.45,50 et Tall. 46,50 respectivement.

ASHMOUNI/ZAGORA.

La demande sur nos courtes soies, qui vers la fin de la semaine précédente semblait vouloir marquer un temps d'arrêt, reprit fortement au début de cette semaine, et les prix accusèrent une hausse d'environ Tall.1,- tant pour l'Ashmouni que pour le Zagora.

En Ashmouni, le FGF/G fut traité à Tall.39,- le GOOD à Tall.40,- le G/FG à Tall.41,-/41,25 et le FG à Tall.42,-/42,25.

En Zagora, le FGF/G fut payé Tall.38,50 le GOOD Tall.39,50,- le G/FG Tall.40,-/40,25 et le FG Tall.41,25/50.

FRANCO-STATION.

Les affaires en franco-station pour livraison Octobre-Novembre continuent à être nombreuses, et Mercredi dernier, les différents classements de nos principales variétés furent traités aux prix suivants:

Ashmouni: FGF/G Tall. 38,75 GOOD Tall.40,-40,25 G/FG Tall.41,-41,25 FG Tall.42,25/42, 3/8.

Zagora: FGF/G Tall.38,50 GOOD Tall.39,5/8 G/FG Tall. 40.25/40,3/8 FG Tall.41,25/41,50.

Karnak: GOOD Tall.46,25 G/FG Tall.47,25 FG Tall.49,-/49,25

Giza 7: G/FG Tall.45,50.

AFFAIRES EN FILATURE.

Un grand désir d'achat semble se manifester de toutes parts, et dans une mesure moindre, la Suisse et les Indes. L'on nous rapporte que l'Allemagne s'est assurée une importante quantité de cotons Egyptiens par l'entremise d'une Commission Anglo-Américaine siégeant en Angleterre qui continue à être intéressée à nos cotons.

L'Italie a été sérieusement sur notre marché dernièrement, et dans une mesure moindre, la Suisse et les Indes. L'on nous rapporte que l'Allemagne s'est assurée une importante quantité de cotons Egyptiens par l'entremise d'une Commission Anglo-Américaine siégeant en Angleterre qui continue à être intéressée à nos cotons.

Une importante affaire de Zagora semble avoir été conclue avec la France cette semaine. La Filature Française est particulièrement à court de stocks d'Egyptien, et de bonne source nous apprenons que de grosses affaires sont en train d'être traitées — probablement en compensation.

L'Angleterre se tient pour l'instant à l'écart de notre marché, sauf toutefois pour les très hauts classements de Karnak.

BRITISH BOARD OF TRADE.

Le Président du Comité permanent d'achat de cotons en Angleterre a été finalement nommé en la personne de Mr. H.G.R. Hindley. Le Comité permanent aura un Comité exécutif composé de trois membres dont le Président et deux conseillers, desquels dépendra toute la politique d'achat Anglaise.

LES EXPORTATIONS.

Les exportations de la semaine ont totalisé 16,160 balles de toutes variétés contre 5,443 la semaine précédente. Elles furent dirigées vers les Pays suivants:

	Balles:	
ITALIE	6,077	(Karnak, Malaki, Sakel, Giza 7, Ash. Zagora)
ALLEMAGNE	4,209	(Karnak, Ménoufi, Ashmouni, Zagora)
INDES	2,330	(Karnak, Ménoufi.)
SUISSE	1,490	(Karnak, Maarad, Ashmouni, Zagora)
TCHÉCOSLOVAQUIE	900	(Karnak, Ashmouni)
BELGIQUE	478	(Karnak, Zagora, Scarto)
FRANCE	300	(Karnak.)
AUTRICHE	149	(Zagora, Scarto)
LIBAN	149	(Ashmouni.)
HONGRIE	60	(Karnak)
HOLLANDE	50	(Ashmouni.)
TOTAL	Balles: 16,160	



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Le règne du calme

QUE dire qui n'ait été déjà dit? La situation en Bourse peut se décrire en deux mots: calme absolu.

Même la part de fondateur Héliopolis cette vedette de la spéculation professionnelle a disparu du tableau. Certain jour au Caire et à Alexandrie, il n'y eut aucune opération en fondateur Hélio. Cela ne s'était pas vu depuis bien longtemps.

Il est vrai que la spéculation a trouvé un nouveau titre: la Zama. C'est un titre bon marché que l'on peut traiter par centaines d'actions. Un jour, il est à 190, le lendemain, il vaut 210. Cela fait 20 piastres. Et sur 100 actions, cela fait 20 livres de différence. Voilà pourquoi l'on délaisse la part Hélio pour se concentrer sur la Zama.

Tant mieux pour la part Hélio et tant pis pour la Zama. D'ailleurs, nos lecteurs connaissent notre opinion sur cette dernière. Nous n'y reviendrons plus sinon pour plaindre ceux qui ont acheté la Zama à 350 et qui, très probablement, ne reverront jamais leur prix.

Les vedettes de la spéculation

IL est à espérer que cette période de léthargie ne s'éternisera pas, car la tendance boursière ne reflète nullement la prospérité de la plupart des sociétés anonymes égyptiennes. Il est vrai que les troubles ouvriers et l'épidémie de choléra ne sont pas des facteurshausiers que le capital craintif par nature ne veut pas se mettre aux achats tant qu'il y aura le moindre risque. Mais tout ceci finira pas se tasser: le choléra disparaîtra, les ouvriers reprendront le travail — ils l'ont déjà repris à Mehalla — et l'on finira par se rendre compte que la plupart de nos bonnes valeurs constituent aux cours actuels des placements de tout premier ordre.

D'ailleurs, tout porte à croire que l'attente ne durera pas longtemps. Dès le début de décembre, on commencera à publier des bilans. Et ceux-ci s'annoncent très brillants. Chiffres en main, le capitaliste pourra alors se rendre compte de ce que représentent intrin-

sèquement et du point de vue rendement, les valeurs égyptiennes.

Le coupon de la Filature Misr...

AINSI, apprenons-nous de source très sérieuse, le coupon de la filature Misr sera au moins égal à celui de l'an dernier, malgré la récente grève. Il en serait de même pour le coupon de la Filature Nationale.

Et celui de la Ginners

LA Ginners qui publie son bilan au début de décembre proposera, croyons-nous savoir, le même coupon que l'an dernier. Cette société va se lancer dans la fabrication de l'huile, mais les machines commandées ne sont pas encore arrivées.

Mouvement de la Salt & Soda

IL y eut en cours de semaine un intéressant mouvement sur la Salt & Soda qui porta le titre à plus de 4 livres. Ce mouvement est dû en premier lieu aux rumeurs que l'on fait circuler au sujet du coupon. D'aucuns disent que ce coupon sera de l'ordre de 5 shillings. Nous estimons ce chiffre exagéré. Il ne faut pas oublier qu'il y a un million d'actions à rémunérer. En second lieu la Salt s'intéresse à la production huilière au Soudan. C'est là un nouveau champ d'action prometteur.

Industrielle Financière et

UNE filiale de la Salt, la Financière et Industrielle attirera également l'attention. On dépassa les 10 livres pour reculer, légèrement ensuite. Suivant nos informations, le bilan qui sera publié dans le courant du mois, sera meilleur que celui de l'an dernier, mais par prudence les administrateurs ne proposeront qu'un coupon de 40 piastres net, égal à celui de l'an dernier.

La Land & Buildings fait des étincelles

UN autre titre qui fit des étincelles est la Land and Buildings qui atteignit le cours de 111 piastres pour réagir légèrement ensuite. La Land and Buildings a vendu un immeuble qui lui aurait laissé 30.000

livres de profits. On comprend que l'on se soit intéressé à ce titre dont le cours nominal est de 100 piastres et dont l'actif est très facilement réalisable.

La hausse de la Land and Buildings s'est répercutée favorablement sur la Commercial Bank of Egypt qui détient un gros paquet des actions de la Land and Buildings. Ce qui prouve, comme nous n'avons cessé de le dire, que les activités de la Commercial Bank se sont assainies par suite de la dernière hausse des cours boursiers et que son maintien au-dessous du pair est une hérésie boursière.

Commercial Bank of Egypt

SUIVANT nos renseignements, le prochain bilan de la Commercial Bank montrera une excellente situation qui permettra le paiement d'un coupon satisfaisant.

Les valeurs immobilières

LES valeurs immobilières sont très soutenues. Elles représentent, dans les conditions actuelles, le meilleur refuge au capital. Si leur rendement est relativement réduit, leur valeur intrinsèque compense nettement le manque de rendement. L'action Héliopolis s'est révaluée. On s'est rendu compte que la société ne pourra poursuivre longtemps la politique qui consiste à transformer les actions de capital en actions de jouissance. D'une semaine à l'autre ces actions gagnent une demi livre. Les Immoilia sont recherchées à 940 contre 920. Voilà un titre qui représente pour le capitaliste un placement de tout premier plan, car l'immeuble du Caire construit avant la guerre n'est capitalisé qu'à 230 contre 100 de sa valeur initiale, alors que pour le construire aujourd'hui il aurait fallu payer au moins 4 fois sa valeur, sans compter la plus-value du terrain. Les Delta Land sont fermes, de même que le Domaine de Siouf qui au cours actuel rend environ du 4 1/2 pour cent, ce qui est excellent pour titre immobilier. cordés

Achats sérieux en Orient Linen

DES achats sérieux mais discrets se font en Orient Linen. Ceux qui connaissent l'affaire estiment qu'au cours actuel, il existe une bonne mar-

ge de hausse. La Société a gagné durant les six premiers mois, de quoi rétribuer le capital au taux statuaire. Et durant les six derniers mois, les bénéfices ne seront pas moindres. Cette société, comme chacun le sait, est gérée avec beaucoup d'énergie et de prudence. Nous n'en dirons rien de plus pour le moment.

Viticole et Vinicole

LA Viticole a été malmenée ces derniers temps. Pendant une quarantaine de points par suite de l'épidémie de choléra qui a arrêté la consommation de raisin. Il ne faut pas oublier, cependant, en ce qui la concerne que sa récolte avait été vendue et encaissée bien avant l'épidémie et qu'elle peut transformer en vin, tout ce qu'elle ne peut vendre comme fruits. Suivant nos renseignements, les résultats sur cette année légèrement meilleurs que ceux de l'an dernier. D'ailleurs il y a toujours le projet de lotissement d'une partie du domaine et la vente de parcelles de trois à cinq feddans qui, une fois mis sur pied, sera pour la société une source d'excellents profits.

Anglo-American Nile

DES opérations ont eu lieu en cours de semaine en Anglo-American Nile. Les dirigeants de l'affaire sont très satisfaits des résultats de la saison du Casino San Stefano. On nous a promis pour prochainement plus de détails. Nous ne manquerons pas de les communiquer à nos lecteurs.

Perspectives

DE tout ceci il résulte que la situation de la plupart des sociétés — et nous n'avons pas parlé cette semaine des très grandes affaires — est excellente. Dès que les bilans ou les nouvelles officielles sur les coupons commenceront à circuler, il faut s'attendre non seulement à un renouvellement de l'activité boursière, mais à des cours plus élevés.

Ceux qui refusent d'acheter aux cours actuels s'empresseront d'acquérir des titres à des cours plus élevés. La situation européenne nous donne la certitude que pendant longtemps encore l'industrie et l'agriculture égyptiennes connaîtront des périodes de vaches grasses. Tant mieux!

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 3 AU 10 OCTOBRE 1947

DESIGNATION DES VALEURS	3 Oct. 1947	10 Oct. 1947	DESIGNATION DES VALEURS	3 Oct. 1947	10 Oct. 1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4%	10850	10820	African Enterp.	900	900
Emp. Nation. 2 3/4%	10250	10250	Heliopolis Acts.	2730	2780
Emp. Coton. 2 3/4%	10030	10030	Heliopolis Fd.	6570	6566
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			Heliopolis Jce.	1700	1700
Athènes	85,5	84,5	Delta Land	328	328
Banque de Commerce	700	700	Delta Land nom.	300	300
Banque Misr	2294	2200	Gabbari	420	426
Commercial Bank	360	362	Immobilier	930	934
Foncier Act.	3024	3070	Le Fayoum	170	171
Foncier Fond.	5560	5400	Siouf	900	900
Foncier Obl. 1903	2292	2320	S.I.B.U.R.	375	375
Foncier Obl. 1911	1892	1904	Al Chams	1000	1000
Land Bank Act.	897	890	SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Land Bank Fd.	6600	7000	Oilfields	401	405
National Bank	3942	3940	Ginners	132	130
Crédit Alexandrin	575	575	Astra	320	320
SOCIETES DES EAUX			Beida Dyers	2834	2834
Alex. Water	1720	1720	Sand Bricks	1350	1350
Eaux du Caïre Cap.	504	505	Clothing	630	620
Eaux du Caïre Jce.	1664	1662	Frigorifique	1930	2000
Eaux du Caïre Fd.	10900	10900	Delta Trading	1050	1030
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX			East	400	403
An. Am. Nile	665	680	Rice Mills	515	515
Suez Ile Série	5000	4980	Salt au port.	393	382
Delta Light Priv.	810	812	Salt nom.	370	370
Delta Light Fd.	885	885	Filature Nat.	2500	2520
Eg. Shipping	400	400	G.E.R.C.O.	554	560
La Fluviale	550	500	Fibres Text.	786	816
Menzaleh Acts.	95	94	Plastics	690	672
Menzalah Fd.	510	510	Port-Said	590	588
Trams Caïre Part Soc.	331	331	Pressage	1960	1966
Trams Alex. Div.	2026	2026	Ciment Tourah	2300	2300
Trams Alex. Jce.	218	218	Bolanachi	374	368
United Nile	1426	1426	Tissage	380	380
SOCIETES D'HOTELS			Emballages	427	427
Eg. Hotels	336	331	Siegwart	1440	1440
Eg. Hotels nom.	310	307	Financière	990	996
Nungovich	4174	4174	Sucres Ord.	1040	1040
Palestine	240	240	Sucres Priv.	500	500
Palestine nom.	246	246	Sucres Fd.	1750	1776
Upper	500	496	Filature Misr	2368	2376
SOCIETES FONCIERES			Kafr El Dawar A.	2350	2380
Aboukir	250	250	Kafr El Dawar B.	2640	2640
Anglo-Belgian	344	344	Egrenage	1096	1084
Allotment	1140	1140	Tiss. Soie	2226	2226
Gharbieh Acts.	600	600	Papier	1152	1152
Gharbieh Fd.	151	150	Viticole	800	792
New Egyptian	178	178	Tractor	1390	1390
Sidi Salem	365	364	United Entreprise	401	381
Kom Ombo Acts.	664	662	SOCIETES COMMERCIALES		
Kom Ombo Fd.	4700	4700	Bonded	1920	1920
Behera	1470	1450	Frosted Food	225	225
Cheikh Fadl	528	520	Cicurel	1410	1400
Union Foncière	960	960			

Au, J.O. No. 92 du 6 Octobre 1947

SOMMAIRE

Loi No. 62 de 1947 relative à la réforme de l'hygiène rurale.

Arrêté du Ministère du Commerce et de l'Industrie No. 447 de 1947

Arrêté ministériel No. 452 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie huilière.

Arrêté ministériel No. 453 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie du cuir.

Arrêté ministériel No. 454 de 1947 portant institution de la chambre des fabricants des produits pharmaceutiques et chimiques.

Arrêté ministériel No. 455 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie de matériaux de construction, céramique et verrieres.

Arrêté ministériel No. 456 de 1947 portant institution de la chambre des maîtres-imprimeurs.

Arrêté ministériel No. 457 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie métallurgique et mécanique.

Arrêté ministériel No. 458 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie du cinéma.

Arrêté ministériel No. 459 de

1947 portant institution de la chambre de l'industrie savonnaire.

Arrêté ministériel No. 460 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie de l'égrènage du coton.

Arrêté ministériel No. 461 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie du tricotage.

Arrêté ministériel No. 462 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie du tricotage.

Arrêté ministériel No. 463 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie de la confiserie.

Arrêté ministériel No. 464 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie de la soierie.

Arrêté ministériel No. 465 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie des fibres végétales.

Arrêté ministériel No. 466 de 1947 portant institution de la chambre de l'industrie du riz.

Arrêté ministériel No. 467 de 1947 portant institution d'une fédération des industries égyptiennes.

CIRCULAIRE No. 129 CONCERNANT LES ART. 36 et 39 (ALINEA 1) DE LA LOI No. 14 DE 1939 ET L'ART. 11 DE LA LOI No. 60 de 1941.

Suite de la page 7

A ce sujet l'administration prescrit de suivre les instructions suivantes:

1.— Si un contribuable demande une modification quelconque dans une décision prise à son égard lui accordant de procéder en différents termes au paiement de ses impôts, la délégation compétente devra dans le cinq jours de sa réception de cette demande, l'adresser à la direction locale, en y annexant la note coutumière.

2.— De son côté la direction locale devra dans les deux jours de la réception de la dite demande et de la note y annexée, de les envoyer à l'administration générale, en les accompagnant de son avis. Ainsi l'administration générale pourra-t-elle prendre une décision avant l'échéance du délai fixé pour le second versement.

3.— Si, malgré cette rapidité et cette urgence, le délai fixé pour la vente vient à échéance avant qu'une décision n'ait été prise au sujet du paiement par versements, dans ce cas seulement et à titre purement exceptionnel, le renvoi de l'exécution par la vente peut être accordé, pour une seconde période telle que fixée par les instructions de la saisie administrative cependant la délégation devra toujours accepter du contribuable le montant par lui offert, jusqu'à ce qu'une décision soit prise à l'égard de la modification par lui requise. Si cette décision approuve la demande du contribuable, ce dernier sera requis de payer les versements échus en base de la modification. En cas de rejet de la demande, le contribuable sera soumis à la première décision et la délégation devra poursuivre ses réclamations à son égard, en lui réclamant la différence, s'il a payé le montant par lui offert lors de la présentation de sa requête de modification. Au cas où il refuserait de s'exécuter en ne payant pas ce qu'il doit, la saisie devra être réalisée par la vente.

4.— Si un contribuable a fait plusieurs demandes de modification, ces demandes étant considérées comme purement dilatoires, ayant fait à plusieurs reprises l'objet d'un rejet de la part de l'administration ou d'une approbation, alors même que la situation de ce contribuable n'a pas changé, toutes demandes de cette espèce peuvent être classées et l'on pourra appliquer à l'égard du contribuable les instructions données dans la circulaire No. 21 (saisie), sans besoin d'avoir pour cela l'avis de l'administration.

9 septembre 1947.

Signé : Le directeur général.

LES BOURSES ETRANGÈRES**Les valeurs égyptiennes****A la Bourse de Londres****Clôture du 9 octobre**

Acheteurs et vendeurs respectivement:	Egyptian Darkets: S. 7/6 — 9/6
Sudan Plantations Syndicate: S. 48/3 — 49/3	Egyptian Salt and Soda: S. 53/9 — 58/9
Greek 5 o/o Loan 1914: £ 6 1/2 — 7 1/2	Egyptian Delta Land: S. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee): £ 12 1/2 — 13 1/2	New Egyptian Co.: S. 27/- — 29/-
National Bank of Egypt: £ 34 — 40	Abukir Co.: S. 33/- — 35/-
Egyptian Delta Light Rails (Pref.) S. 100/- — 140/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B": S. 60/- — 62/6

A la Bourse de Paris**Clôture du 9 octobre**

Crédit Fon. (Action) ...	Frs. 13,650	Cairo-Heliopolis (Act.)	13,500
Crédit Fon. (P.F.)	29,100	Cairo-Heliopolis (P.F.)	31,450
National Bank of Egypt (Action)	16,900	Suez Canal 3 o/o	23,800
Land Bank (Action) ...	4,600	Sucreries d'Ég. (Act.)	5,170
Land Bank (P.F.)	37,600	Sucreries d'Ég. (P.F.)	8,700
		Banque Ottomane	5,650

Cours des Métaux**Cours du 9 octobre**

A LONDRES		Detroit New-York pro.	80
(Prix officiel, par tonne)		30 jours	80
Etain	437	90 jours	80
Aluminium	70	Plomb:	
Cuivre	132	New-York disponible ...	15
Plomb anglais	91.10	St-Louis disponible ...	11.65
Plomb étranger	90	Zinc:	
Zinc anglais	70	St-Louis disponible ...	10 1/2
Zinc étranger	70	Argent:	
Fonte	172/3	En barres	71 3/8
A NEW-YORK		Platine:	
Cuivre:		Disponible	59
Lake disponible	incoté	Aluminium:	
Electro Connect. Valley disp.	21.225	New-York disponible ...	15
World Export	21.500	Nickel:	
New-York disponible ...	incoté	Electro 99.9 disponible .	35
30 à 90 jours	incoté	Fer blanc:	
Casting	incoté	FOB New-York	6.57
Etain:		Fonte:	
		Pensylvanie	40
		Buffalo	36.25

Bourse des Valeurs de Paris**Cours du 9 octobre**

3 o/o	Frs. 72.00	Pechiney	Frs. 1737
5 o/o 1920	128.20	Rhone Poulenc	2999
3 o/o 1945	87.60	Saint Gobain	6760
Banque Paris	1540	Port Beyrouth	32795
Union Parisienne	1598	Port Saonique	3515
Crédit Lyonnais	1432	Transatlantique	485
Société Générale	1502	Orosdi Back	1690
Ch. Fer Damas-Hamah ..	1275	Emprunt Dawes	9200
Electr. Beyrouth	2345	Emprunt Young	2227
Forges Nord-Est	1195	Turquie 1933	620
Creusot	5100	Bque Règl. Intern.	3000
Courrières	571	Central Mining	11900
Lens	860	Geduld	3455
Air Liquide	1705	Rio Tinto	8700

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 29 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Conc. Zaw.	690	140				
	Fèves Mak. Zaw.	620	50	Blé	44757	Mais Oweiga	2024
	Fèves Nab. Zaw.	590	50	Fèves	1662	Helba	2862
	Fèves Adi. Zaw.	600	50	Lentilles	1654	Lupins	500
	Lentilles Con. Zaw.	505	50	Orge	2330	Sesames	2925
	Sésames Bl. Zaw.	653	50	Mais N el Gam	7377	Arachides	294
	Sesames R. Zaw.	657	115				
	Orge Zaw.	170	50				
	Helba Moy.	465	50				
ATAR EL NABI	Fèves Mak. Zaw.	650	200	Blé	52533	Helba	3197
	Fèves Adi. Zaw.	540	100	Fèves	3110	Lupins	265
	Mais Oweiga Bl. Zaw.	200	370	Lentilles	1510	Bersim	172
	Mais Oweiga J. Zaw.	220	50	Orge	1551	Sesames	580
	Mais Oweiga J. Moy.	220	200	Mais N el Gam	17577	Grain de lin	70
	Orge Moy.	160	50	Mais Oweiga	10935	Tibn Unité 100 kg.	9975
ALEXANDRIE				Fèves	2981	Helba	487
				Lentilles	1088	Lupins	548
	Orge Zaw.	175	50	Orge	7363	Sesames	502
				Mais N el Gam	70	Riz Non Decort	15062
				Mais Oweiga	155	Riz Glacé	6657
ROSETTE	Riz Glace en Sac (80 Oks N. 1)	306,5—309,5	509				
	Riz Blanchi au G (Ardebs 200)	613—619	44757	Riz Non Decort	Usines De Decort	7069	903
	Riz Non Decort Jap. Zaw.	552—558	1662				

Nouvelles Sociétés

En commandite simple

Raison sociale: Nahmad, Mizrahi & Co.

Associés: Joseph Mizrahi, Edouard Nahmad et deux commanditaires.

Capital: L.E. 1000.

Objet: le commerce de papeterie, papier, produits coloniaux, produits du sol et du sous-sol, huiles, etc.,

Signature et gérance: les deux associés en nom conjointement ou séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Septembre 1947.

Siège: Le Caire, No. 7 rue Hammam el Talat.

Raison sociale: N. Chryssafenis & Co.

Associés: Nicolas Chryssafenis et un commanditaire.

Capital: L.E. 250.

Objet: l'exploitation d'un atelier mécanique se trouvant à la rue Tivoli No. 7, Mazarita.

Signature et gérance: Nicolas Chryssafenis seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Septembre 1947.

Siège: Alexandrie, Mazarita.

En nom collectif

Raison sociale: Tewfik Stephan & Fils.

Associés: Tewfik et William Stephan.

Capital: L.E. 1162 et 453 millièmes.

Objet: continuation de l'exploitation de l'établissement "Al Tofik" pour la vente des merceries, bonnetteries, tissus, etc., etc., au détail et demi-gros.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Septembre 1947.

Siège: rue Mosquée Attarine, No. 106.

Raison sociale: M. Mavris & Tasso Manolessakis.

Associés: Marie Mavris et Tasso Manolessakis.

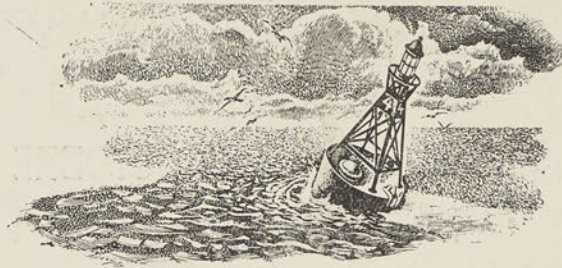
Capital: L.E. 1553 et 450 m/m

Objet: l'exploitation du fonds de commerce dénommé "King Georges Restaurant & Night Club."

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Août 1947.

Siège: Ismailia.



ARE YOU SWIMMING OR DRIFTING WITH THE POSTWAR TIDE

Periods of great prosperity followed the Civil War, the Spanish American War and World War I. A great tide of growth and expansion is now following World War II. The question is: are you *swimming* or *drifting* with that tide?

The answer is up to you. Rich rewards await those who are resolved to forge ahead in business or industry. There are exceptional opportunities for ambitious men. *Qualified men* are in great demand. Right NOW, in fact, there are more high-salaried positions available than there are men capable of filling them!

But you cannot hope to fill such an executive position until you have a working knowledge of the fundamentals underlying all business and industry. It is not enough to be an expert in one. The executive who supervises other men, who guides a business on its course, must have *broad knowledge*. He must have mastered the principles of Accounting, Production, Finance and Marketing in all their phases.

During the past 36 years, thousands of ambitious men have

obtained this essential training through the Alexander Hamilton Institute's Modern Business Course and Service. The program, designed by practical business men, is basic, thorough and scientific. Among the prominent contributors to this course are such men as: Thomas J. Watson, President, International Business Machines Corp.; Herman W. Steinkraus, President, Bridgeport Brass Co., and Clifton Slusser, Vice President, Goodyear Tyre & Rubber Co.

"FORGING AHEAD IN BUSINESS" ...FREE!

Who are all the distinguished men behind the Institute? How is the Course and Service brought to subscribers in convenient, time-saving form? How can it give you immediate help in your present job while preparing you for future opportunities? These questions, and many others, are answered in the Institute's FREE 64-page booklet, "Forging Ahead in Business." A copy is yours for the asking. Send for it today. Use the coupon!



ALEXANDER HAMILTON INSTITUTE

YOUR FUTURE INSTITUTE
P. O. Box 284
CAIRO, EGYPT.

Please mail me, without cost, a copy of the 64-page Book — "FORGING AHEAD IN BUSINESS", of the Alexander Hamilton Institute, New York.

Name
Business Address
Position
Home Address

Raison sociale: U.N. Spanakidis & J.G. Zagoras.

Associés: Ulysse N. Spanakidis et Jean G. Zagoras.

Objet: les commissions et représentations, importations et exportations, affaires de courtage, ainsi que le commerce en général.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: un an à partir du 1er Octobre 1947.

Siège: Alexandrie.

Raisonsociale: Al-Mahmoudieh — B. Zlataroff & Co.

Associés: Boris Zlataroff et Périclès Bollas.

Capital: L.E. 1225.

Objet: constructions et réparations bâtiments maritimes et fluviaux, charpentes en fer, ponts, gaines, rivetage et soudure; achats et ventes bâtiments maritimes et fluviaux, matériaux y afférents.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: du 26/9/47 au 31/12/48.

En commandite par actions

Raison sociale: C. Cassimatis & Co.

Associés: Constantin C. Cassimatis et quatre commanditaires.

Capital: L.E. 4400.

Objet: l'exploitation par voie d'achat, fondation, cession ou autrement de journaux, revues et périodiques, l'exécution de toutes entreprises ou travaux d'imprimerie, éditions ou publications quelconques ainsi que de toute entreprise de publicité y compris la publicité lumineuse ou au Néon, le tout sans aucune limitation.

La Société pourra dans ce sens exploiter toutes branches d'activité industrielle ou commerciale se rattachant à ces objets principaux, prendre des participations, dans toutes les entreprises s'y rapportant directement ou indirectement ou de nature à faciliter le développement des affaires sociales, et se livrer à toutes opérations financières industrielles ou commerciales connexes.

Signature et gérance: Constantin C. Cassimatis seul.

Date et durée: cinq ans à partir du 24 Septembre 1947.

Siège: Alexandrie.